

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 1995.

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - J'ouvre la réunion du Conseil Municipal .

Monsieur CAMUSET, voulez-vous assurer le secrétariat de la réunion et faire l'appel ?

(Monsieur CAMUSET procède à l'appel nominal).

Présents : MM. BARBAROSSA, BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAMUSET, Mmes CAPON, DAVAL, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELANNOY, DEMAILLE, Mme DENYS-CATELLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DE SAINTIGNON, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, IFRI, JAGU, KANNER, Mme MATTIGHELLO, M. MAUROY, Mme MERESSE, MM. PARGNEAUX, PAUWELS, PLANCKE, RICHIR, ROUGERIE, SABRE, Mme SEGARD, M. SINAGRA, Mmes STAHL, STANIEC-WAVRANT, STIKER, MM. SULMAN, TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Excusés : Mmes BRACQ, CARON, M. CATESSON, Mmes CHEBOUB-KERROS, CODACCIONI, MM. COLIN, DAUBRESSE (pouvoir), Mme DAVIDT (pouvoir), M. DEPERNE, Mme d'ERCEVILLE, MM. HASCOET (pouvoir), ROMAN (pouvoir), Mme TANGHE-LEGUEVEL.

Monsieur le Maire - Merci.

Parmi ceux qui sont excusés, j'ai reçu de Madame Monique d'ERCEVILLE la lettre suivante :

"Monsieur le Maire,

C'est avec un vif regret que je dois renoncer à participer à ce dernier Conseil Municipal du 29 mai 1995, ceci à cause d'un nouvel à-coup de santé.

D'autre part, mon mari ayant pris sa retraite en Bretagne, notre région natale et familiale, je ne pourrai plus figurer sur la liste d'Alex TURK pour les prochaines élections.

Aussi, je souhaitais vivement dire adieu aujourd'hui à tous mes collègues du Conseil Municipal lillois. Les événements en ayant décidé autrement, je vous demande de bien vouloir être mon interprète auprès d'eux et des services municipaux et aussi de les remercier de l'accueil attentif qu'ils m'ont réservé lors de mes activités pendant mes douze années de mandat municipal.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce message, veuillez recevoir, Monsieur le Sénateur-Maire, l'expression de ma haute considération".

Je tenais à vous transmettre ce message de Madame d'ERCEVILLE, dont nous gardons d'ailleurs un agréable souvenir.

J'ai reçu également une lettre de Monsieur DAUBRESSE qui me dit, qu'après un séjour de quinze jours à l'hôpital pour une double pneumonie, il se trouve maintenant très affaibli.

"Je ne pourrai dans ces conditions participer à la séance du Conseil Municipal, ce que je regrette profondément.

.../...

Je vous saurais gré de bien vouloir m'excuser auprès de mes collègues dont j'ai toujours apprécié la sympathie et la compréhension.

En conséquence, je donne pouvoir à Madame STIKER pour me représenter au cours de la séance du Conseil.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance, de mes sentiments les meilleurs".

Je ne pensais pas que cela avait eu cette gravité. Je suis l'interprète de tout le Conseil Municipal à la fois pour lui souhaiter de se remettre très rapidement et pour lui exprimer notre sympathie.

Je demanderai à Madame STIKER, d'être notre interprète puisque c'est par son intermédiaire que j'ai reçu ce message.

Avez-vous des observations sur le dossier 1 ?

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

95/292 - Séance du 10 avril 1995 - Procès-verbal.

95/293 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adoptés.

95/294 - Gare de Lille Flandre - Passerelle de liaison - Modalités de financement.

J'attire votre attention sur le rapport 95/294 qui concerne la passerelle de liaison entre la gare de Lille Flandre et Euralille.

Le financement de ces travaux seront couverts par un emprunt de 11,5 MF amortissable sur une durée de deux ans, stipulé remboursable par anticipation, à contracter par la Ville de Lille et gagé par le produit hors TVA des surtaxes locales temporaires déjà instituées. C'est le système entre la Ville et la S.N.C.F.

Le versement de cet emprunt sera effectué à la S.N.C.F. avant le commencement des travaux et à la demande de celle-ci.

Les dépenses à financer par cet emprunt, réévaluées compte tenu de l'évolution prévisible des prix en raison de la date de réalisation et de la durée des travaux se décomposent de la façon suivante :

- dépenses de travaux en principal : 10,335 MF

- coûts de structure : 0,827 MF

soit un total de 11,162 MF, montant réévalué à mi-95 tenant compte de l'évolution prévisible des prix : 11,5 MF.

Une participation de la S.N.C.F. sur son budget d'investissement à hauteur de 0,610 MF ;

Et une participation d'Euralille pour le complément.

.../...

Nous vous demandons donc d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention du 15 octobre 1980 entre la Ville et la S.N.C.F., et à contracter l'emprunt dont je viens de vous parler.

Evidemment, cette passerelle va permettre une communication directe qui sera certainement très appréciée des usagers.

Il n'y a pas d'observations ? (non).

Merci. Adopté.

A l'ouverture de ce Conseil Municipal, je voudrais vous faire adopter un certain nombre de dossiers qui n'ont fait l'objet d'aucune observation de la part des Adjointes, des Conseillers Municipaux délégués, et pas davantage de l'Opposition.

Ce sont les dossiers n° 2 de Monsieur DEROSIER, n° 5 de Monsieur DELANNOY, n° 6 de Monsieur DEGREVE, n° 7 de Madame CARON, n° 8 de Monsieur le Recteur DEBEYRE, n° 11 de Monsieur de SAINTIGNON, n° 13 de Monsieur COLIN, n° 14 de Madame BUFFIN.

Je prie mes collègues de noter que, dans le dossier 14 de Madame BUFFIN, nous avons retiré les délibérations 95/378 et 95/404 parce qu'il y avait des précisions à obtenir de la part du Ministère des Affaires Culturelles.

N'ont encore fait l'objet d'aucune observation les dossiers n° 16 de Madame STAHL, n° 17 de Madame CAPON, n° 19 de Monsieur IFRI, n° 20 de Monsieur ROUGERIE, n° 21 de Monsieur PAUWELS, et le n° 22 de Monsieur BESSON.

Je soumetts l'ensemble de ces dossiers qui ne font pas l'objet de discussion à votre vote.

Ceux qui sont pour les adopter le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Contre : Néant

Abstention : Néant

Tous ces rapports sont adoptés à l'unanimité. Nous n'y reviendrons donc plus.

Quelques communications.

Je ne voudrais pas aborder l'ordre du jour de ce Conseil Municipal sans, en premier lieu, saluer l'élection du nouveau Président de la République, Monsieur Jacques CHIRAC. La cérémonie de passation des pouvoirs entre Monsieur François MITTERRAND et lui-même s'est déroulée dans les conditions d'une alternance démocratique et républicaine remarquable par les Françaises et les Français, ainsi que par tous les observateurs des pays étrangers.

Monsieur Jacques CHIRAC, vous le savez, a choisi Monsieur Alain JUPPE pour conduire le nouveau Gouvernement.

Je leur souhaite à l'un et à l'autre bonne chance dans l'exercice de leurs fonctions en espérant qu'ils parviendront à régler les grands problèmes que rencontre depuis trop longtemps notre pays, et notamment celui du chômage.

.../...

J'ai adressé au Président de la République un message dont je vous donne lecture :

"Monsieur le Président,

Au moment où vous accédez à la plus haute charge de l'Etat, je vous adresse mes vœux les plus sincères dans l'accomplissement de la mission qui est désormais la vôtre.

Mes vœux vous accompagnent pour assurer la conduite de notre pays, maintenir le rôle éminent de la France, et promouvoir le mieux-vivre des Français en difficulté.

Permettez-moi également de former des souhaits particuliers pour le Nord et pour Lille, où j'aurais toujours plaisir à vous accueillir.

En vous assurant de mon cordial souvenir, je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération".

Parmi les nouveaux Ministres figurent trois personnalités de notre région.

Je voudrais saluer plus particulièrement l'un d'entre eux : notre collègue, Madame Colette CODACCIONI, nommée Ministre de la Solidarité entre les générations.

J'adresse à ces Ministres, et particulièrement à Madame Colette CODACCIONI, nos félicitations et tous nos vœux de réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Mes chers collègues, après avoir obtenu le prix de l'Abbé Pierre pour le projet OSLO, le prix du meilleur élu local décerné en 1993 par Le Nouvel Economiste, c'est avec satisfaction qu'au nom de la ville de Lille, j'ai reçu "la Marianne d'Or 1995" pour "avoir bien préparé la ville à l'an 2000".

Ce trophée récompense les Maires des villes qui se sont illustrés par des réalisations significatives. En ce qui concerne la ville de Lille, il a été relevé que si l'évolution de la cité tient au succès de centaines d'opérations urbaines, économiques ou sociales, réalisées dans les quartiers, son véritable essor européen provient de la réalisation de grands équipements d'envergure internationale :

- la gare des T.G.V. Nord-Européens au-dessus de laquelle s'articule le projet Euralille et son centre des affaires ;

- Lille Grand Palais et son Zénith dans lesquels peuvent s'organiser les plus grandes manifestations et les plus importants congrès ;

- la mise en valeur d'un patrimoine historique exceptionnel, qui séduit tous les touristes et les amoureux de l'histoire de l'art et de l'architecture, et qui a fait l'objet d'une politique volontariste ;

- la réouverture du Palais des Beaux-Arts rénové et modernisé confirmera -ce sera en 1996- la place du musée de Lille au premier rang des musées de province.

J'ai donc eu le plaisir de recevoir le trophée que vous voyez ici, la Marianne d'Or, en compagnie d'autres Maires et en présence de plusieurs Ministres.

Ce n'est pas que la Ville et moi-même attachons beaucoup d'importance à ces décorations, mais je pense que la Ville de Lille a beaucoup été mise à l'honneur dans ces années 90 et qu'il convenait de le mentionner lors d'une réunion du Conseil Municipal.

.../...

J'ai maintenant l'agréable mission de féliciter en votre nom Monsieur Georges ROSE présent parmi nous ce soir et que je salue, gardien de police municipale principal affecté à Hellemmes, pour son comportement professionnel.

J'ai d'ailleurs reçu à ce propos le témoignage de satisfaction de Monsieur Jean DONNADIEU, commissaire central. La qualité des informations et des renseignements qu'il a fournis à la police d'Etat et son excellente collaboration avec les fonctionnaires du bureau de police d'Hellemmes ont permis l'identification de l'auteur de nombreux vols à main armée perpétrés à Fives notamment, mais aussi dans la métropole.

Très attaché à la sécurité des Lilloises et des Lillois, de même qu'à l'image de la police municipale, je ne peux que me réjouir de voir les services municipaux et ceux de l'Etat travailler de concert dans l'intérêt collectif.

Agent compétent, courageux, ayant le sens des initiatives, nous en avons la preuve, Monsieur ROSE mériterait une promotion à cette occasion.

Mais je n'ignore pas que si l'actualité met aujourd'hui tout particulièrement à l'honneur Monsieur ROSE, beaucoup de ses collègues se sont aussi signalés par la qualité de leurs interventions auprès de nos concitoyens, et je veillerai de la même façon à ce que leurs mérites ne soient pas oubliés.

Je voudrais, Monsieur ROSE, vous féliciter et vous remercier, et je pense que le Conseil Municipal voudra bien s'associer à mes remerciements.

(Applaudissements).

Enfin, j'aurai une pensée particulière pour la mémoire de Monsieur Bernard BRUCHET, gardien principal de police municipale, décédé à l'âge de 39 ans le 10 mai dernier.

Il était parvenu à concilier travail, gentillesse, dévouement, respect des autres, tout en sachant être autoritaire et ferme quand il le fallait dans ses missions d'îlotier dans le Vieux-Lille.

J'adresse en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal mes sincères condoléances à son épouse et à sa famille.

Dans un tout autre domaine, je voudrais faire acter par le Conseil Municipal les appellations des rues et établissements du C.H.R.U. de Lille.

Voici les propositions qui nous sont faites par le Conseil d'Administration du C.H.R.U., le Conseil Municipal devant les acter :

- l'hôpital de la Mère et de l'Enfant : Jeanne de Flandre, fondatrice des Hospices de Lille, bien connue des Lillois et Lilloises.

- l'hôpital B : Roger Salengro, Député-Maire de Lille, qui fut parmi les initiateurs de la Cité Hospitalière et Universitaire avec le professeur Oscar LAMBRET et Albert CHATELET, Recteur de l'Université dans les années 30.

- le centre de soins pour personnes âgées : Hôpital Gériatrique "Les Bateliers". Nous avons voulu garder le nom que les vieux Lillois donnent à cet établissement.

.../...

- les U.S.N. "A" : Professeur Marc LINQUETTE, éminent Professeur de Médecine Interne, Administrateur du C.H.R.U. de 1971 à 1973, de 1977 à 1981, de 1985 à 1993. Il a créé la discipline endocrinologique à Lille. J'ai été pendant de longues années avec lui au Conseil d'Administration. C'était un homme tout à fait éminent - il est décédé il y a quelques mois- et je pense qu'il est tout à fait indiqué de donner son nom aux unités dont il a créé la spécialité.

- Les U.S.N. "B" : Professeur Michel FONTAN, Chef de service de Psychiatrie de 1976 à 1983, responsable du Pavillon 54 dès son ouverture. Il a été Président du Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme et du Comité Régional pour l'Enfance et l'Adolescence inadaptée de Lille.

- Le Centre de soins dentaires : Docteur Abel CAUMARTIN, premier Directeur de l'Enseignement Dentaire à la faculté mixte en 1903. Il a dirigé pendant trente deux ans le service d'odonto-stomatologie de Lille.

- Le Laboratoire de l'Hôpital Calmette et la Direction des Laboratoires et de l'Imagerie Médicale : Professeur Paul BOULANGER, qui fut à l'origine du développement de l'Ecole de Biochimie lilloise et a dirigé la première unité INSERM de Lille.

Pour les noms de rues :

- Rue du Professeur Pierre DECOUX (longeant l'hôpital Roger Salengro et l'hôpital Jeanne de Flandre, côté Est) fondateur de l'orthopédie traumatologique lilloise.

- Rue du Professeur Emile DELANNOY, (au sud de l'hôpital HURIEZ).

- Rue du Professeur Emile LAINE, (longeant les mêmes hôpitaux côté ouest) fondateur de la neurochirurgie lilloise.

- Rue du Professeur Philippe MARACHE, (au nord de l'hôpital cardiologique), chef de service de radiologie de l'hôpital cardiologique, prématurément décédé en 1993.

- Rue du Professeur Jean MINNE, (au sud de l'hôpital Jeanne de Flandre) anatomiste et chirurgien, Président de l'Ordre Régional des Médecins, Administrateur au C.H.U. de Lille de 1945 à 1985 comme Premier Adjoint au Maire de Lille, puis comme représentant de l'Ordre des Médecins.

- Rue du Professeur Paul NAYRAC (entre l'hôpital Swynghedauw et l'hôpital Roger Salengro), fondateur en 1945 du service de neurologie lillois.

- Rue du Professeur Michel POLONOVSKI (à l'est de l'hôpital HURIEZ). L'un des fondateurs de la chimie biologique et organique.

- Rue du Professeur André VERHAEGHE (au nord de l'hôpital Swynghedauw), créateur de l'école rhumatologique lilloise, éminent spécialiste de la rééducation fonctionnelle et de la biologie appliquée au sport.

- Rue Eurasanté, au sud du site (le site Eurasanté dont on a déjà parlé ici).

Autres noms proposés en perspective de l'ouverture du futur site universitaire "Université 2000" :

- La "nouvelle" faculté de Médecine : Professeur Henri WAREMBOURG, ancien doyen de la Faculté de Médecine de Lille.

.../...

- L'actuelle Faculté de Médecine : Jean PERRIN, Prix Nobel de physique lillois. Jean PERRIN qui était membre du gouvernement du Front Populaire de 1936 et qui était un Lillois. Beaucoup l'oublie, mais je ne l'oublie pas, c'était un jeune sous-Secrétaire d'Etat.

- Les locaux INSERM : Professeur Gérard BISERTE, Ancien Chef de Service du laboratoire de biochimie du C.H.R., puis de l'hôpital cardiologique.

En ce qui concerne les problèmes de stationnement du C.H.R. Monsieur GRATEAU, qui est le Directeur Général du C.H.R.U. de Lille, m'a saisi de ce problème et de celui de la sécurité des parkings du C.H.R. en souhaitant la collaboration de la Police Municipale en vue de leur surveillance.

J'avais, personnellement, été très attentif à cette demande dans un souci de favoriser le stationnement des visiteurs et du personnel du C.H.R.

Le dossier qui comportait un certain nombre de problèmes juridiques et financiers à résoudre, a été mis à l'étude et aboutira, si le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration du C.H.R. en sont d'accord, à une convention entre la Ville et le C.H.R.

Il convient de transmettre ce dossier à la Commission compétente pour que, rapidement, on puisse statuer. Cet immense domaine autour des hôpitaux est un domaine privé, et si la voiture n'y est pas dominée, la circulation et le stationnement deviendront abominables.

L'intérêt serait que ce soit du domaine public de façon à ce que notre police puisse y opérer, et que l'on puisse rapidement mettre un peu d'ordre dans la circulation et le stationnement autour des hôpitaux. C'est absolument indispensable à la fois pour que les Lillois et Lilloises qui se rendent là-bas puissent s'y rendre dans les meilleures conditions, et aussi pour accueillir ceux qui viennent de toute la région et d'ailleurs, et qui ne doivent pas se trouver devant un mur infranchissable de voitures avant d'arriver à l'hôpital, comme c'est actuellement le cas.

Je pense qu'il n'y a pas d'observations. Je vous remercie.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

Rapporteur : Monsieur DEROSIER.
Maire délégué

95/295 - Commune Associée d'Hellemmes - Tarifs de l'école de musique - Revalorisation.

95/296 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Prime à l'amélioration de l'habitat.

95/297 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Versement de crédits d'avance au CAL-PACT.

95/298 - Commune Associée d'Hellemmes - Subventions de fonctionnement aux Foyers de Jeunes et Amicales Laïques - Exercice 1995.

95/299 - Commune Associée d'Hellemmes - Prêt des salles du rez-de-chaussée de l'Espace des Acacias - Tarification.

95/300 - Commune Associée d'Hellemmes - Animation Culturelle dans les écoles - Subventions aux coopératives des écoles publiques - Exercice 1995.

.../...

95/301 - Modification des limites territoriales entre Hellemmes et Villeneuve d'Ascq.

95/302 - Droit de Prémption Urbain - Immeuble sis à Hellemmes, 161 rue Roger Salengro - Achat par la Ville de Lille.

Adoptés.

Chemise n° 5

VIE COMMERCIALE

Rapporteur : Monsieur DELANNOY,
Conseiller Municipal délégué

95/332 - Animation commerciale de la Vieille Bourse - Réajustement de la redevance d'occupation.

Adopté.

Chemise n° 6

POUPONNIERE ET CRECHES

Rapporteur : Monsieur DEGREVE,
Adjoint au Maire

95/333 - Règlement intérieur modifié des crèches collectives municipales.

Adopté.

Chemise n° 7

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire, en l'absence de
Madame CARON, Conseiller Municipal délégué

95/334 - Subventions destinées aux Haltes-garderies, Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

Adopté.

Chemise n° 8

DECENTRALISATION

Rapporteur : Monsieur le Recteur DEBEYRE,
Adjoint au Maire

95/335 - Conseils de quartier - Aide financières.

Adopté.

Chemise n° 11

INSERTION SOCIALE ET ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur DE SAINTIGNON,
Conseiller Municipal délégué

95/365 - Convention financière entre la Ville de Lille et l'Association Réussir le Plan Lillois.

Adopté.

.../...

Chemise n° 13

ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES

Rapporteur : Monsieur le Maire, en l'absence de
Monsieur COLIN, Adjoint au Maire

95/372 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées - Répartition des crédits.

Adopté.

Chemise n° 14

ACTION ET DEVELOPPEMENT CULTURELS

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

95/373 - Contrat de Ville 1995 - Musée de l'Hospice Comtesse - "Découvre ton quartier, ta ville et ta région".

95/374 - Musée des Beaux-Arts - Actes du colloque - Vente du catalogue.

95/375 - Musée des Beaux-Arts - Convention Ville de Lille/Banque Nationale de Paris.

95/376 - Musée des Beaux-Arts - Publication des actes du colloque "L'école-le Musée - Croisement des avoires-Mars 94" - Financement.

95/377 - Musée des Beaux-Arts - Atrium - Réalisation d'une oeuvre d'art contemporaine.

Adoptés.

95/378 - Musée des Beaux-Arts - Avenant à la convention du 2 octobre 1987 concernant le dépôt de plans en relief classés Monuments Historiques.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

95/379 - Musée des Beaux-Arts - Publication du catalogue des Dessins Français du XVIIIe du Musée de Lille - Répartition - Modification.

95/380 - Théâtres Municipaux - Construction de décors d'opéra - Appel d'offres - Autorisation.

95/381 - Conservatoire National de Région - Prise en charge de frais de transport et de séjour à l'occasion de déplacement d'élèves.

95/382 - Monuments Historiques - Vieille Bourse, 7 rue des Manneliers - Restauration des façades intérieures.

95/328 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Maurice - Travaux de restauration.

Adoptés.

.../...

95/404 - Musée des Beaux-Arts - Projet de numérisation de photographies des collections du Musée des Beaux-Arts - Demande de subvention à la D.R.A.C.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

Chemise n° 16

PRATIQUES MUSICALES AMATEURS

Rapporteur : Madame STAHL,
Conseiller Municipal délégué

95/386 - Associations à caractère musical - Attribution de subventions.

Adopté.

Chemise n° 17

EDUCATION - ENSEIGNEMENT

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

95/387 - Mesures de carte scolaire dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée 1995/1996.

Adopté.

Chemise n° 19

CITOYENNETE - DROITS DE L'HOMME

Rapporteur : Monsieur le Maire, en l'absence de
Monsieur IFRI, Conseiller Municipal délégué

95/399 - La Libre Pensée, La Ligue des Droits de l'Homme, la F.A.J.Q., le Kaméléon - Attribution de 4 subventions.

95/400 - Attribution de deux aides au projet.

Adoptés.

Chemise n° 20

ANIMATION

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

95/401 - Contrat de Ville du XIème Plan - Création d'une équipe de maintenance et d'animation des équipements sportifs de proximité - Décision modificative.

Adopté.

Chemise n° 21

FETES ET CEREMONIES

Rapporteur : Monsieur PAUWELS,
Conseiller Municipal délégué

.../...

95/402 - Fêtes de Lille 1995 - Convention avec le GEDAL - Subvention.

Adopté.

Chemise n° 22

SPORTS

Rapporteur : Monsieur BESSON.
Adjoint au Maire

95/403 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.

Adopté.

Chemise n° 3

PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur VAILLANT.
Premier Adjoint au Maire

Je n'ai rien de particulier à signaler, Monsieur le Maire, mais Monsieur DEGREVE a souhaité intervenir sur le rapport 95/304.

95/303 - Affectation dans les services de la Ville de Lille de quatre appelés du contingent dans le cadre du service national dans les Villes.

Adopté.

95/304 - Tableau des effectifs - Modifications par suppression et création de postes.

M. DEGREVE - C'est moins pour traiter du contenu de la délibération qui nous est soumise, puisque nous la voterons, que pour faire un certain nombre de remarques sur le fond à propos du deuxième élément de la délibération, s'agissant du tableau des effectifs avec les modifications aux Services Sportifs, à la Police Municipale et au Conservatoire.

Mon intervention portera sur le deuxième point : Police Municipale, non pour contester les propositions qui nous sont faites, au contraire jamais les communistes n'ont contesté la nécessité d'une police de proximité et la pertinence des polices municipales, mais parce qu'il y a concomitance entre les dates de la présentation de cette délibération et un projet qui nous semble dangereux, celui qu'on appelle le projet "Pasqua" qui a été mis sur le bureau de l'Assemblée Nationale et qui doit être débattu en ce moment.

C'est là-dessus que je souhaitais attirer brièvement votre attention et en particulier rappeler à nos parlementaires, quels qu'ils soient, de cette cité, qu'ils ont le droit en la matière d'être non seulement les défenseurs des intérêts de leur ville, mais également de veiller comme à la prunelle de leurs yeux aux décisions qui seront prises à travers ce texte, qui modifie le rôle de la police nationale, déporte un certain nombre de responsabilités vers les localités avec, comme premier artifice, de rendre responsables le Maire et l'ensemble des élus locaux de l'efficacité de la protection et de la sécurité des citoyens, alors que cette responsabilité relève de l'Etat.

S'il y a défaillance, il s'agit bien de celle de l'Etat, et il ne s'agit pas à travers ce texte de loi de faire un tour de magie pour donner la responsabilité de ces missions aux élus sans leur en donner les moyens.

.../...

Ce danger est encore plus grave quand on voit qu'à travers ce texte, en particulier au niveau des contrôles d'identité, il y a une extension de compétence qui est proposée d'être donnée aux policiers municipaux que la Police Nationale n'a même pas dans ses propres compétences ! Et on sait pourquoi... Il y a eu quelques débats dans ce domaine !

On va donner et étendre un certain nombre de pouvoirs en matière de contrôle d'identité que, jusqu'à maintenant, le législateur s'était refusé de donner à la Police Nationale.

Donc, à travers un texte qui peut paraître sensible et répondre à un besoin urgent, on est en train de détourner et le fond et la forme, et ce n'est pas cela qui va régler l'état d'insécurité dans lequel peuvent vivre nos concitoyens aujourd'hui puisqu'on ne touchera pas le fond des problèmes qui amènent cette insécurité. Au contraire, il y a des risques graves de déviance dans l'utilisation de ces forces.

Et je ne parle même pas des moyens puisqu'ils ne sont pas abordés dans le cadre de la loi "PASQUA". On déconcentre, mais on ne délocalise pas puisque les moyens ne sont même pas prévus pour accompagner ces propositions.

Voilà pourquoi j'avais demandé la parole au nom du Groupe Communiste, Monsieur le Maire. Il s'agissait, à partir de cette délibération qui est présentée en concomitance avec ce projet de loi qui est discuté aujourd'hui à l'Assemblée Nationale, d'alerter nos parlementaires pour leur dire de veiller aux intérêts de la collectivité locale, des élus que nous sommes, et de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre l'insécurité en renforçant la Police Nationale tant en effectifs qu'en moyens à partir des mesures gouvernementales.

Monsieur le Maire - Merci. Adopté.

Monsieur FLORENCE, vous vouliez intervenir ?

95/305 - Indemnités accordées aux inspecteurs et contrôleurs des contributions directes.

Adopté.

95/306 - Emplois de service.

M. FORENCE - Oui, Monsieur le Maire, sur la délibération 95/306, le Groupe Communiste s'abstiendra sur le nouveau tableau des emplois de service. Je rappelle que nous avons eu la même position à propos de la délibération qui concernait le programme général des emplois de service.

Si nous nous sommes abstenus, c'est que l'idée de prolongement dans le temps des C.E.S. avait été avancée. A la lecture des nouveaux documents, on peut regretter que le nombre de C.E.S. consolidés qui devaient, d'après ce qui nous avait été dit, avoir un caractère de contrat à durée indéterminée, soit relativement faible puisque, par rapport à la totalité des emplois, seulement 1/5ème relève de cette définition.

Ceci dit, je voudrais poser trois questions, en m'en excusant car j'aurais dû les poser au Comité de suivi, mais je n'ai pas pu y assister. Peut-être Monsieur ROMAN, dans la note qu'il nous a distribuée aujourd'hui, apporte-t-il des éléments de réponse, mais il serait bien qu'ils soient publics.

Voici ces trois questions :

1) Quel sera l'employeur des gens qui seront embauchés dans le cadre de cette opération, et en particulier quelle sera la part de la Ville ?

.../...

2) De quel Comité d'Hygiène et de Sécurité dépendront ces travailleurs ?

3) Sur un domaine plus large, comment leur sera appliqué le Code du Travail ?

Voilà les trois questions. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Monsieur KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, je remercie Monsieur FLORENCE de ces questions.

Je vais essayer d'y répondre globalement, en rappelant quelle est la philosophie de ce dispositif qui a été soutenu et présenté au Conseil Municipal par notre collègue Adjoint au Maire, Monsieur ROMAN.

Monsieur ROMAN a eu le mérite de présenter à chaque membre du Conseil une note très détaillée sur l'état d'avancement du dossier. Je rappellerai simplement qu'une première vague a eu lieu avec la création de 145 postes par des consolidations à hauteur de 45 et 100 créations effectives, dont 68 au sein des services, en particulier techniques, de la Ville de Lille, et 32 mis à la disposition d'associations.

Ce qui nous est présenté ce soir, c'est en fait l'analyse de la seconde vague de ces emplois de service, seconde vague qui comportera 433 postes mis en oeuvre à compter de la mi-juin. L'effectivité de ces postes sera assurée pour la mi-juillet au plus tard.

80 consolidations d'emplois sont prévues dans ces 433 postes, et 353 créations effectives, là aussi réparties entre les services municipaux, l'Office d'H.L.M. présidé par notre collègue Monsieur CACHEUX, et toute une série de postes au profit d'associations, centres sociaux, clubs sportifs, associations culturelles, et je n'oublie pas le secteur de la petite enfance, crèches, haltes-garderies associatives qui en bénéficieront grandement.

Voilà l'état général de la situation.

En ce qui concerne les questions de Monsieur FLORENCE, l'employeur sera fonction de l'affectation effective de ces emplois. Je les ai cités, essentiellement la Ville, mais aussi l'Office d'H.L.M. et un grand nombre d'associations partenaires.

Sauf erreur de ma part, ce type d'emplois relève des structures d'Hygiène et de Sécurité respectives quand elles existent pour chacun des employeurs. Et le Code du Travail s'applique dans la mesure où ces emplois de service que nous créons ne sont pas identifiés comme des structures et des supports exceptionnels.

Il s'agit de la mise en oeuvre de dispositifs réglementaires prévus par l'Etat, Contrat Emploi Solidarité, Contrat Emploi Consolidé, et, à partir de la seconde vague, Contrat de Qualification.

Je ne doute pas, Monsieur FLORENCE, que vous veillerez, y compris au sein du Comité de suivi, à ce que les dispositions législatives réglementaires soient respectées.

Monsieur le Maire - Merci.

Pas d'autres observations ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le Groupe Communiste s'abstenant à l'exception de Monsieur VIRON.

.../...

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

95/307 - Tournoi de Football de Pâques du Quartier des Bois-Blancs - Accueil d'équipes de Leeds et de Kharkov - Demande de subvention.

95/308 - Cologne - Participation d'une équipe sportive lilloise à la Köln Cup 95 - Demande d'aide financière.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Dossier 4 : Finances.

Ce sont les dossiers de Monsieur ROMAN, mais c'est Monsieur VAILLANT qui les présente.

Chemise n° 4

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Premier Adjoint au Maire, en l'absence de
Monsieur ROMAN, Adjoint au Maire

Préalablement, notre collègue Monsieur DEMAILLE va présenter le dossier sur l'implantation de la Faculté de Droit dans Moulins.

95/309 - **Implantation de la Faculté de Droit dans Moulins - Synthèse des travaux du Comité d'accompagnement.**

M. DEMAILLE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dès que la décision de construire la nouvelle faculté de Droit dans le quartier de Moulins a été rendue officielle, notre Ville s'est préoccupée des conditions d'accueil de la Faculté, de ses étudiants et enseignants dans le quartier.

Un comité dit d'accompagnement a été mis en place, présidé par Monsieur Bernard ROMAN, regroupant par thème l'ensemble des interlocuteurs concernés par les problèmes posés.

Ce sont ainsi plus de 200 personnes qui ont été associées aux différentes phases d'élaboration des projets d'accompagnement, dont une trentaine d'étudiants dans le comité d'accompagnement et dans le comité de suivi de la construction de la Faculté elle-même.

C'est le 14 mars 1995 qu'a été présentée au comité d'accompagnement, en dix-huit pages, la synthèse des réflexions menées par les six commissions de travail constituées et qui figure dans votre dossier.

Ce rapport concluait une première étape de travail qui consistait pour chaque thème développé, à partir de l'état des lieux, à quantifier et à mesurer si possible l'impact de l'arrivée de la faculté, à dégager les orientations, à définir les actions, voire les programmations en fonction de l'urgence et des échéances.

A ce jour, un certain nombre de directions sont prises. La plupart sont financées. D'autres projets sont à élaborer, un gros travail restant à faire sur le développement économique lié à la Faculté, en particulier sur le commerce.

Voici quels sont aujourd'hui les projets définis.

.../...

En ce qui concerne les équipements :

- Construction d'une nouvelle salle de sports pour les besoins propres aux étudiants. Le financement sera assuré par l'Etat sur un terrain apporté par la Ville. L'inscription budgétaire est à confirmer au 10ème Plan.
- Extension du PRATO
- Extension de la bibliothèque
- Négociation avec le C.R.O.U.S. pour l'implantation dans un bâtiment existant d'un restaurant universitaire provisoire.

Pour ce qui concerne le commerce :

- Constitution d'une association des commerçants de Moulins
- Mise en oeuvre des préconisations du cabinet BERENICE, aussi bien pour les commerces qui existent aujourd'hui sur le site que pour les commerces à implanter demain.
- Plaquette de commercialisation du quartier.

Pour le logement et l'habitat :

- Surveillance accrue des chantiers de transformation des immeubles existants
- Mise en place d'un atelier logement
- Construction de résidences étudiants avec échéance d'octobre 1995 à octobre 1996.
 - 254 logements S.L.E.
 - 75 logements MARIIGNAN
 - 84 logements CODA
 - 80 logements Office H.L.M.
- Mise en oeuvre du projet de quartier de Belfort
- et surtout mise en place d'un dispositif de surveillance du marché foncier.

Pour la dynamique sociale, il est prévu :

- L'édition d'un livret d'accueil aux étudiants
- Le renforcement de la sécurité à la station Porte d'Arras et sur le cheminement principal Métro-Fac
- La mise en place d'un groupe opérationnel sécurité
- L'animation du jardin des Olieux

Enfin, signalons que le 21 mai a eu lieu avec succès une opération Portes Ouvertes du chantier pour les habitants et les étudiants.

Pour le fonctionnement et le paysage urbain :

- Actualisation du schéma du quartier de Moulins pour octobre 1995
- Aménagement des rues de Mulhouse et Fontenoy (juillet-août 1995)
- et surtout aménagement de parkings provisoires :
 - terrain déchetterie boulevard d'Alsace 100 places
 - Bains Douches : 100 places
 - Philippe de Comines : 56 places
 - Impasse Baggio : 30 places
 - Rue de Thumesnil : 60 places

.../...

- Réaménagement du boulevard d'Alsace (plus de 95 places)
- Réaménagement du parking de la Résidence Fontenoy (200 places)
- Intervention sur le stationnement sauvage
- Aménagement des transports collectifs, en particulier renforcement des navettes métro aux heures de pointe
- Aménagement du "zone trente" autour de la Fac
- Mise en place d'une expérience de "covoiturage", si les étudiants veulent bien être plusieurs à emprunter un même véhicule.

D'autres projets ne sont pas définis et demandent encore des études, des recherches, et surtout l'observation des problèmes réels constatés, à l'usage, par les étudiants de leur nouvelle faculté et des équipements du quartier.

Les principaux projets identifiés sont les suivants. Ils concernent d'une part les équipements et d'autre part le développement économique.

En ce qui concerne les équipements :

- Recherche du financement d'un restaurant universitaire définitif, la Ville s'étant engagée à apporter le terrain
- Financement d'une halle de sport complémentaire à la première salle.

En ce qui concerne le développement économique :

- Identification des porteurs de projets sur le quartier
- Création d'un club d'entreprises
- Travail à poursuivre sur l'image du quartier.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ces informations que je présente au nom du Président du comité d'accompagnement, Monsieur Bernard ROMAN.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Monsieur DEMAILLE, vient de nous demander à l'instant de prendre connaissance de ces informations. Donc, au sens étymologique, nous en prenons acte.

A la lecture de ces documents dans les derniers jours, nous aurions pu penser que ces documents avaient en fait été rédigés en 1994, il y a un an, pour préparer l'arrivée de la Faculté de Droit à la rentrée d'automne.

Mais il faut bien se rendre à l'évidence, il s'agit de documents de mai 1995 pour cette rentrée qui se passe dans trois mois...

Bien entendu, un certain nombre de ces projets sont tout à fait intéressants et ô combien indispensables, mais pour la plupart d'entre eux extrêmement tardifs. Je rappelle pour mémoire que nous avons approuvé ce projet en son temps et qu'Alex TURK y a même apporté une contribution personnelle importante.

.../...

Nous approuvons donc ce projet, mais nous ne pouvons que déplorer les conditions d'impréparation dans lesquelles cette Faculté de Droit va ouvrir à l'automne.

Je suis d'ailleurs très surpris de voir, dans les propositions énoncées, certaines qui n'ont rien à voir avec l'arrivée de la Faculté de Droit. Je pense en particulier à l'action du Comité Grand-Lille sur l'organisation d'une université d'été. C'est un dossier que je connais assez bien parce que je fais partie de ce groupe de travail, et à aucun moment, il n'a été question de raccrocher ce projet d'université du Comité Grand-Lille à l'implantation de la Faculté de Droit de Moulins. Je peux même vous dire que pour cette Université d'été qui se tiendra au mois de novembre, il est déjà pressenti un lieu à la campagne à une vingtaine de kilomètres de Lille et non pas dans le quartier de Moulins.

Je pense donc qu'il est plus raccroché ici pour la circonstance, mais c'est également un bon projet, donc tant mieux en un sens... !

Il faut quand même redire ici, en particulier en réponse à certaines attaques qui font de l'Opposition un Groupe qui ne voterait jamais les grands projets, que nous allons voter ce projet, mais que nous ne pouvons que regretter les conditions dans lesquelles il se met en place.

Je dois dire que nous sommes extrêmement inquiets sur ce projet. J'ai d'ailleurs remarqué le scepticisme avec lequel Monsieur le Professeur DEMAILLE présentait les possibilités de développement du covoiturage, car nous savons que ce projet va, au cours des prochains mois, pour intéressant qu'il soit, étouffer ce quartier sous un flot de voitures. On estime à 3000 à 4000 le nombre de voitures qui arrivent autour de la Faculté de Droit de Villeneuve d'Ascq actuellement. Il faudra donc gérer ce type de flux.

Je ne détaille pas ce qui me fait parler d'impréparation : absence de restaurant universitaire, absence d'équipements en matière sportive...

Quant aux préventions menées pour lutter contre la spéculation immobilière, il s'agit là très probablement d'un voeu pieux. J'ai été moi-même à titre de particulier destinataire au cours des dernières semaines de plusieurs courriers émanant de sociétés immobilières, de S.A. d'H.L.M. et d'un certain nombre d'organismes qui, tous, mettaient en lumière les avantages spéculatifs qu'il pouvait y avoir actuellement à investir massivement sur ce quartier.

Pour conclure, je dirai : oui, ce projet est un grand et beau projet. On ne peut qu'être d'accord avec. En revanche, les conditions d'impréparation dans lesquelles il se met en place sont, hélas, révélatrices de l'état d'esprit qui a souvent sévi au cours des six dernières années.

Monsieur le Maire - Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, c'est bien entendu la logique d'une équipe concurrente que de dire qu'elle ferait infiniment mieux que celle qui est en place... Je ne connais pas beaucoup de gens qui partent dans des élections en disant qu'ils feraient plus mal, sur ce sujet comme sur tous les autres.

Pourtant, je dois dire que je ne connais pas de dossier -et j'en suis quand même quelques-uns- qui ait fait l'objet d'une décision et d'une mise en oeuvre aussi rapides et qui contienne autant de mesures d'accompagnement que ce dossier de la Faculté de Droit de Moulins.

Je voudrais reprendre quelques points par rapport à ce qui a été évoqué par notre collègue.

.../...

Je rappelle que le schéma de quartier de Moulins, qui ne date pas des calendes grecques, mais de quatre ans, ne prévoyait pas l'implantation de la faculté, tout simplement parce que la décision n'était pas prise et qu'à l'époque, nous réfléchissions beaucoup plus sur une implantation au sud sur des terrains disponibles qui ont été récusés par l'Université. Finalement, la proposition de Moulins a été retenue in fine, mais cela fait au maximum trois ans.

Trois ans pour la mise en oeuvre d'un chantier d'une ampleur de 240 MF, c'est tout à fait insignifiant, et pour s'y préparer, je crois que les choses n'ont pas traîné. Premier élément.

Deuxième élément, beaucoup d'éléments de préparation sont ou seront disponibles dans les semaines ou mois qui viennent. Je vais en évoquer plusieurs.

D'abord, le logement.

Vous savez qu'un certain nombre de résidences étudiantes se sont progressivement construites dans le quartier de Moulins. Je peux évoquer en particulier la résidence qui se trouve Boulevard de Strasbourg et qui est celle de Notre Logis.

La S.L.E. termine actuellement en coeur d'îlot, rue de Courmont, une résidence étudiante également.

Un troisième projet qui, certes, lui, ne sera pas prêt au mois d'octobre, mais qui devrait l'être au tout début 1996, sera réalisé au coeur du quartier.

J'ajoute que l'Office d'H.L.M. de Lille a transformé en résidences universitaires les résidences Maupassant et Jean Zay (600 chambres gérées par le C.R.O.U.S.).

Je ne connais pas beaucoup d'implantations universitaires qui, au moment où elles ouvrent, auront plus d'un millier de chambres d'ores et déjà disponibles.

Pour ce qui est des places de stationnement, je vous signale quand même qu'il existe dans un rayon de 5 minutes environ 800 places.

Je signale à Monsieur RICHIR que la Résidence Fontenoy dispose d'un parking très peu utilisé, qui a été intégralement refait par l'Office d'H.L.M. et où plus de 300 places sont disponibles actuellement. Il faut traverser la rue pour s'y rendre.

J'ajoute qu'un certain nombre de places vont être progressivement rendues disponibles.

Par ailleurs, je ne partage pas du tout l'analyse des 4000 voitures, alors qu'on sait fort bien que les effectifs sont surtout ceux des première et deuxième années, c'est-à-dire à un âge où la grande majorité des étudiants, fussent-ils de la Faculté de Droit, ne disposent pas de véhicule personnel. De plus, c'est un équipement qui a une qualité de desserte de transport en commun tout à fait remarquable puisqu'il y a deux stations de métro, Porte de Douai et Porte d'Arras.

Pour le Restaurant Universitaire, je vous rappelle que c'est le C.R.O.U.S., Monsieur RICHIR, qui est très réservé sur l'implantation d'un restaurant universitaire, ne serait-ce que parce qu'ils ont réalisé un certain nombre d'investissements rue de Cambrai à 5 minutes. La Faculté elle-même n'est pas très chaude puisqu'elle a prévu à l'intérieur un espace "sandwiches" qu'elle espère bien rentabiliser.

.../...

Pour ce qui est des équipements sportifs, je vous ferai remarquer que ce n'est pas au Pont de Bois que les étudiants disposaient de beaucoup d'équipements sportifs. De ce point de vue, le stade Jean BOUIN est juste à côté, et la libération de la déchetterie permettra de réaliser un certain nombre d'équipements.

Je pourrais continuer sur le réaménagement de la rue qui va de la station de métro à l'entrée de service de la Faculté. Je ne connais pas beaucoup d'équipements (240 MF) réalisés en si peu de temps qui auront un tel environnement qui, bien entendu, se complètera dans les mois et les années qui viennent.

Voilà ce que j'avais à dire, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Monsieur PAUWELS, Président du Conseil de Quartier de Moulins.

M. PAUWELS - Quelques informations pour compléter ce que vient de dire Monsieur CACHEUX.

Je rappelle que le chantier a démarré le 1er août et qu'actuellement tous les délais sont parfaitement tenus. Nous avons de nombreuses réunions au niveau du comité de pilotage et si tout le monde est bien conscient que c'est un projet extrêmement serré, on n'a pas ressenti une inquiétude excessive de la part des membres de la Faculté qui travaillent avec nous sur ce projet depuis le début.

En ce qui concerne le problème du stationnement, vous évoquez, Monsieur RICHIR, un besoin de plusieurs milliers de places de parking. Une enquête a été réalisée par la SORELI et une autre par les étudiants. Il ressort que le besoin immédiat sera de l'ordre de 1000 places et qu'actuellement nous sommes susceptibles de couvrir la demande. Sachant quand même qu'un certain nombre de parkings provisoires seront réalisés dans l'attente d'une décision définitive pour avoir une évaluation précise concernant les places de parking.

Concernant le logement étudiant, actuellement, je crois qu'il est de l'ordre de 1000 places, ce qui suffit d'après le C.R.O.U.S. Il n'y a plus de problème de logement sur le quartier, sachant que si des étudiants viennent sur le quartier, les autres résidences continuent à fonctionner, mais à priori, on a couvert également.

Concernant les commerçants, une enquête par la société BERENICE a permis d'inciter les commerçants actuels à faire des efforts pour pouvoir s'insérer dans la nouvelle stratégie.

Il est fait l'énumération des commerces qu'il serait nécessaire d'installer dans le quartier, et je rappelle que le Furet va y venir. On parle aussi d'un Mac Do, etc... Il y a pas mal de projets.

Concernant la spéculation, Monsieur RICHIR, actuellement, vous trouvez dans le quartier de Moulins des maisons en vente depuis plusieurs mois et qui ne trouvent pas preneur. La spéculation est quelque chose que l'on ne peut pas gérer totalement. Je ne vais pas vous rappeler les possibilités qu'offre la loi, mais chaque fois que cela a été possible, nous avons limité par des préemptions sur des immeubles.

Voilà ce que je voulais dire. Effectivement, c'est un dossier très serré, mais a priori, on doit pouvoir répondre au maximum de problèmes qui se posent.

Monsieur le Maire - Lorsqu'on a parlé du projet "Université 2000", Monsieur JOSPIN était alors Ministre de l'Education Nationale, et très rapidement, on a parlé de cette Faculté de Droit qui quitterait Villeneuve d'Ascq pour venir à Lille. J'ai sauté aussitôt sur l'occasion, et très rapidement, l'idée a pris corps.

.../...

Mais il s'est écoulé beaucoup de mois -je le regrette un peu- avant que la décision ne soit confirmée par l'Université. Vous savez, Monsieur TURK, puisque vous êtes à l'intérieur de l'Université, les problèmes qui n'ont pas manqué d'être posés par les uns, par les autres, avec un certain nombre d'exigences.

Ils étaient contents de venir sur Lille, mais ils étaient très pointilleux en ce qui concerne l'implantation, ce qui est peut-être normal, mais ce qui nous a fait perdre un peu de temps. Moi, je souhaitais une implantation dans le Sud parce que, au contraire de Moulins qui est un quartier de Lille un peu rassemblé, Lille-Sud est un quartier où nous avons démolit des grandes constructions et où il y avait de grands espaces. Je pense qu'ils auraient eu davantage de place, mais peu importe... Je ne regrette rien.

Nous avons discuté, discuté... Il y a eu je ne sais combien de réunions de toutes natures, et finalement, l'accord est intervenu. Lorsque l'accord est intervenu, il y a eu une autre difficulté, le problème du terrain. L'Université voulait à tout prix posséder le terrain, mais comme ce n'était pas possible, on a encore perdu quelques mois.

Je n'accable pas du tout l'Université, ni la Faculté, mais je dirai qu'avant d'arriver à la phase opérationnelle, nous avons eu de longs débats. A tel enseigne qu'à un moment donné, je me suis dit : si c'est comme cela, la Faculté de Lille III n'a qu'à venir à Lille et la Faculté de Droit restera à Villeneuve d'Ascq. On n'arrivait pas à régler un certain nombre de problèmes qui ne sont ni de la responsabilité de la Ville, ni de la responsabilité de la Faculté, mais je le mentionne pour montrer l'extraordinaire difficulté pour arriver à une décision.

Lorsque la décision a été prise, vous-mêmes vous avez poussé pour qu'on prenne une décision favorable, Monsieur SAVOYE également, il y en avait d'autres... on s'est trouvé devant un véritable tour de force. Il fallait que tout soit prêt pour la rentrée d'octobre 1995.

Je dois dire que pour la ville de Lille, puisque nous avons la responsabilité dans ce domaine, en particulier celle de l'Adjoint concerné, Monsieur DEMAILLE, c'est un chantier absolument extraordinaire. Je dois saluer les entreprises et tout particulièrement l'architecte. Monsieur DEMAILLE, nous y étions récemment, et j'ai vraiment rarement vu un chantier mené de cette façon. Les délais sont tellement courts que la veille ou l'avant-veille les architectes font les plans qui deviennent immédiatement exécutoires au niveau de ceux qui suivent le train de la construction.

Mais il ne faut tout de même pas demander l'impossible à la Ville de Lille, ni faire monter les enjeux. J'ai vu tout l'intérêt qu'il y avait à ce que l'implantation se fasse à Moulins, nous sommes très heureux de la collaboration avec la Faculté de Droit, mais il faut dire qu'on nous demande de faire des prouesses, et que nous avons dû tout faire en un temps record.

Je suis persuadé que tout sera au point. Je ne vais pas dire qu'il ne manquera pas un bouton de guêtre à la rentrée... parce que vraiment la prouesse sera grande de la part des entrepreneurs, des architectes et de ceux qui accompagnent Monsieur DEMAILLE pour réussir cette gageure. Mais je suis persuadé que le défi sera relevé. Il y aura peut-être encore un certain nombre de choses à terminer dans les mois qui suivront. Chacun comprend bien qu'un projet de cette ampleur doit avoir une répercussion bénéfique sur Moulins, mais que tout cela se répercutera au long des mois.

Quant à la circulation, 4000 voitures, c'est trop... ! Nos collègues écologistes ne manqueraient pas de nous le dire, et ils nous l'on souvent dit, on ne peut pas faire des évaluations comme ça... Nous avons fait un investissement colossal en ce qui concerne le métro et il est juste au pied de la Faculté. Nous avons veillé à ce que les autobus desservent bien la zone.

.../...

Alors, si vraiment, je le dis parce que c'est un problème qu'on retrouvera -du moins, je l'espère...- à la rentrée, on doit multiplier le nombre de voitures avec les étudiants qui fréquentent la Faculté -que ce soit celle-là ou une autre- et arriver à un chiffre insupportable sans pouvoir espérer que les étudiants prennent les transports en commun, on aura vraiment des problèmes pour aménager la ville !

Or, avec les résidences universitaires là où elles sont, avec la Faculté là où elle est, et le métro juste au pied de la Faculté, je demande à tous de faire un effort et d'accepter une certaine contrainte qui consiste à prendre les transports en commun. Sinon, si des équipements de ce genre doivent s'accompagner de milliers de voitures, ce n'est pas du jour au lendemain qu'on trouvera des solutions à ces différents problèmes, à moins que les étudiants acceptent de payer les parkings. Ce serait possible à Lille, on peut faire autant de parkings qu'on veut, à la condition qu'on accepte de payer pour y aller. Mais les étudiants vont nous dire qu'ils ne veulent pas payer, et on retournera à la case départ.

J'ai simplement voulu exposer l'ensemble de ces problèmes pour dire que je suis persuadé que tout sera en ordre pour accueillir ces étudiants, que s'il y a un problème, cela pourrait être celui du stationnement sur lequel je ne peux pas prendre d'engagement définitif. Mais si tout le monde est raisonnable, et si les étudiants veulent bien accepter de prendre les transports en commun, je suis persuadé que les problèmes seront dominés.

Monsieur DEMAILLE, est-ce votre sentiment également ?

M. DEMAILLE - Tout à fait, Monsieur le Maire. Je voulais simplement donner une première date : c'est le 16 septembre 1995 que les premières clés seront données à la faculté de droit, la bibliothèque et les bâtiments "recherche" seront prêts pour le 2 octobre.

Vous avez promis que les étudiants de Villeneuve d'Ascq rentreraient à Lille en octobre 1995. Ce pari audacieux, dans un chantier, qui comporte une certaine grandeur et un certain souffle, ce pari sera tenu.

Deux populations d'étudiants vous en seront reconnaissantes : d'abord les étudiants de Lille II -peut-être pas tout de suite parce que la jeunesse n'a pas l'habitude de dire merci immédiatement- mais aussi et surtout les étudiants de Lille III qui vont récupérer l'ensemble des bâtiments de Villeneuve d'Ascq, offrant ainsi à leur scolarité les surfaces qu'ils ne possèdent pas pour l'instant.

Monsieur le Maire - Merci. Adopté.

Monsieur VAILLANT.

FINANCES

95/310 - Ville de Lille - Compte Administratif - Exercice 1994.

M. VAILLANT - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en l'absence de Bernard ROMAN que je voudrais excuser, il me revient le privilège de dresser le bilan du dernier exercice de ce mandat municipal.

Le Compte Administratif est en effet, à mon avis, non seulement un document comptable mais aussi un véritable rapport d'activité, je dirai, le miroir d'une volonté politique.

.../...

1994, c'est d'abord l'année d'un effort d'investissement sans précédent, marquée à la fois par de grandes réalisations, mais aussi par plus de 80 MF d'équipements dans les quartiers.

Au titre des grandes réalisations, celles qui, parfois décriées, font et feront l'avenir de Lille et des Lillois, je citerai :

- Lille Grand Palais,
- l'Université de Lille II,
- le Palais des Beaux-Arts,
- ou encore les opérations d'installation de l'Ecole Supérieure de Commerce et de l'Institut d'Administration des Entreprises.

Parallèlement, nous avons maintenu une politique d'équipements de proximité qui, avec plus de 80 MF en 1994, nous permet d'affirmer que les objectifs de notre troisième programme pluriannuel d'investissement ont été largement réalisés.

Je citerai aussi quelques opérations significatives, sans que la liste, loin s'en faut, ne soit exhaustive :

- le crédit Développement Social des Quartiers, 13,2 MF
- le volet "politique de la Ville", 5,4 MF,
- Euraille dans Lille, équipements de quartier, près de 5 MF,
- travaux relatifs aux bâtiments scolaires, 25 MF,
- éclairage public, 4,5 MF,
- et les aménagements d'espaces verts et fleurissement de la ville, 4,5 MF.

C'est grâce à cette combinaison entre grandes opérations et réalisations dans les quartiers que Lille, et vous-même, Monsieur le Maire, avez été distingués au titre de la Marianne d'Or de la ville la mieux préparée pour l'an 2000.

Enfin, et pour en terminer avec la section d'investissement, il faut se souvenir que l'exercice 1994 a été également celui de la renégociation de la dette : plus de 300 MF de dette ont été renégociés. Et notre ingénierie financière nous a permis d'abaisser de plus de 2 points le taux moyen pondéré de notre dette non récupérable.

Année de grandes réalisations et d'équipements de proximité, année de renégociation de la dette, 1994 aura également été une année difficile pour la gestion de notre trésorerie tant les retards de paiement de nos partenaires financiers, notamment l'Etat, sont importants.

En terme de chiffres, cette section d'investissement, après reprise des opérations de report, est cependant équilibrée.

Au niveau de la section de fonctionnement, on observe un renforcement de notre aide aux structures associatives qui passe de 122,4 MF en 1993 à 135,7 MF en 1994.

De même, un certain nombre de politiques municipales se sont traduites par :

- 3 MF de dépenses au niveau du Contrat Enfance,
- 2,3 MF pour la lutte contre la toxicomanie,
- 10,4 MF pour améliorer la politique de stationnement.

.../...

Cette dynamisation des services rendus à la population a été possible par une maîtrise des dépenses de fonctionnement courant de la collectivité. Un chiffre seulement qui concerne le personnel : nous tenons toujours à 41 % du budget de fonctionnement le coût du personnel, tout en appliquant bien sûr les accords DURAFOUR.

Et ce, en tenant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré un très net désengagement financier de l'Etat, que ce soit au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement maintenue à son niveau de 1993 ou de la Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle qui perd 10 MF de 1993 à 1994, pour l'abattement de 16 % de base taxable.

In fine et, là aussi, après reprise des reports, dont une partie significative de recettes à percevoir de l'Etat, parfois au titre d'actions 1993, nous dégageons un excédent final de 645 812,52 F dont l'utilisation sera définie lors du vote du prochain budget supplémentaire.

Voici donc rapidement et sans trop de chiffres, mes chers Collègues, au-delà des chiffres globaux qui figurent dans votre dossier, les principaux enseignements de cet exercice 1994. Et sur cette base, je vous invite à approuver le Compte Administratif qui vous est présenté par Monsieur le Maire.

Préalablement, avant de vous laisser la parole, je tiens à remercier Monsieur le Trésorier Principal pour son accompagnement, son suivi, ses conseils pour tenir nos comptes avec toute la rigueur qui s'impose et remercier aussi Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur FLOTIN avec l'ensemble des services et du personnel qui nous aident à appliquer les orientations que nous avons ensemble votées. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur VAILLANT.

Qui demande la parole ?

Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, Monsieur le Premier Adjoint, vous avez parlé de miroir qui est une volonté politique, j'ai beau regarder, je ne m'y vois pas. C'est effectivement plutôt les alouettes qu'autre chose.

Ce bilan de l'année 1994 est en effet celui d'un exercice qui se termine mais je pense plutôt qu'il faut l'examiner comme un reflet du mandat qui s'achève. Vous ne vous étonnez pas, je suppose, que notre groupe ne partage pas l'euphorie qui vous anime.

Je ne rappellerai pas non plus que notre conception en matière de gestion de la ville n'est pas ce que vous venez d'expliquer. Nous nous efforçons de vous l'expliquer depuis six années mais en vain et nos propositions sont plus crédibles que celles que vous pouvez apporter. Il est difficile de faire plus mal, en particulier sur ce dossier, Monsieur CACHEUX, et je vais vous en apporter la preuve.

Six années, durant lesquelles vous avez propulsé notre ville au hit-parade des ratios les plus explosifs. Six années durant lesquelles vous avez augmenté la dette de la ville de 67 %.

Six années de gestion pour nous présenter ce soir un fait exceptionnel et sur lequel je souhaiterais que chacun ici mène une réflexion profonde et réaliste.

.../...

Vous présentez en effet une balance budgétaire de la ville déficitaire de 103 MF, et cela, vous ne l'avez pas dit, je ne l'ai pas entendu dans vos propos. Ce qui revient à dire que vous avez dépensé 103 MF de plus que ce que vous avez encaissé. Ce sont les chiffres du Compte Administratif tel que vous venez de le présenter maintenant. C'est un fait sans précédent. Je demande que chacun y réfléchisse bien.

En fait, vous équilibrez bien sûr votre bilan, comme tout bilan comptable doit être équilibré, avec les opérations restant à réaliser. Pour ma part, je pense que c'est une méthode financière dangereuse car il faut être sûr de la sincérité des soldes à réaliser et en particulier des subventions qu'il reste à obtenir. A défaut, votre équilibre comptable ne serait pas assuré.

Il nous serait agréable d'ailleurs à ce sujet que vous puissiez nous apporter tous les apaisements nécessaires. On a vu que l'équilibre général est de 645 000 F mais si une subvention venait à ne pas s'opérer, il y aurait à mon avis un problème grave au niveau de la présentation de ces comptes.

Alors, la constitution financière de ce Compte Administratif est la suivante, pour simplifier les choses et ne pas donner trop de chiffres non plus. Lorsque vous encaissez en fiscalité directe et indirecte 100 F, vous dépensez 72 F en fonctionnement et 25 F en remboursement de la dette. C'est-à-dire qu'à ce stade vous avez dépensé 97 F sur les 100 F que vous avez encaissés. 97 % sont dépensés dans le fonctionnement et dans le remboursement de la dette. Il ne reste donc plus que 3 F pour financer les investissements alors que vous en prévoyez 43. D'où l'augmentation démesurée de l'endettement que je signalais tout à l'heure.

Je vous rappelle à ce sujet que la dette -ce sont également les chiffres du Compte Administratif- est de 9 170 F/habitant au 31 décembre 1994 et que le budget prévisionnel de 1995 va porter cette dette non loin de 10 000 F/habitant. Cela revient à dire que la dette au 31 décembre 1994 représente 27 années d'épargne brute et qu'elle représentera 102 années au titre du budget 1995. C'est-à-dire que cela représente 17 mandats. Vous obérez complètement les possibilités financières de vos successeurs. 17 fois 6 années, 102 ans.

Je parlais tout à l'heure de hit-parades, je ne sais pas si vous avez pris connaissance comme moi avec intérêt d'une étude qui vient d'être publiée par un grand quotidien économique national -ce n'est pas Le Métro, ce n'est pas un quotidien distribué toutes boîtes, il faut prendre la peine de l'acheter- très sérieux. Il titrait il y a quelques jours : "La cote d'alerte est atteinte". Alors, de quoi s'agit-il ?

On analysait la situation financière des 43 villes les plus importantes de France. Je tiens également à ce que chacun ici mesure bien ce que je vais dire, ce sont les chiffres exacts du budget que vous venez de nous présenter.

Dans cette analyse, la ville de Lille est 8ème sur les 43 plus grandes villes de France au niveau de l'endettement par habitant.

11ème sur 43 avec un endettement de 142 % par rapport au budget de fonctionnement.

9ème sur 43 concernant les produits des quatre impôts directs -alors que je viens de lire dans un tract que vous venez de publier sur votre bilan, à la page 23, que votre bilan municipal avait constaté une fiscalité maîtrisée-.

4ème sur 43 au niveau des dépenses réelles de fonctionnement par habitant, alors que vous écrivez dans le même tract que vous avez une gestion rigoureuse.

.../...

Bien sûr, j'ai entendu comme d'habitude que c'était la faute de l'Etat qui ne tenait pas ses engagements. Comme toujours, il faut que ce soit quelqu'un qui porte le chapeau et c'est l'Etat.

Mais vous n'avez pas de chance parce que, dans cette même étude, nous sommes la première ville de France sur les 43 au niveau de la Dotation Globale versée par habitant. C'est-à-dire qu'à Lille, on touche 2 330 F/habitant alors que la moyenne de ces 43 villes est de 2 000 F. Et bien, nous sommes les premiers, nous touchons plus de l'Etat que toutes les autres villes.

En plus, je voulais vous faire remarquer, au titre de l'exercice 1994, que l'Etat vous a versé 73 MF de subventions diverses pour tous vos grands projets.

Alors, voilà quelle est la situation de notre ville aujourd'hui. Vous nous présentez une situation idyllique et exceptionnelle en essayant de faire croire aux Lillois et aux Lilloises que tout va bien, que tout est fait pour les satisfaire, alors que vous avez dépensé sans compter pour assouvir un prestige et une mégalomanie.

Vous continuez à prétendre que la ville s'enrichit alors que le produit de la seule taxe Professionnelle -là encore, c'est un chiffre qui fait partie du compte que vous venez de nous présenter- n'a augmenté que de 3,6 % en un an. Vous savez que c'est bien en-dessous de ce que l'on constate au niveau de la Communauté Urbaine, ces 3,6 % sont en-dessous de la moyenne des villes de la Communauté Urbaine.

Alors, je me pose la question de savoir s'il fallait vraiment décider Euralille pour constater cette augmentation de produit de la Taxe Professionnelle.

Si vous étiez cadre supérieur dans une entreprise, vous seriez licencié pour faute grave. Au foot, c'est le carton rouge et l'expulsion immédiate. Ici, ce sont les urnes et la réponse va arriver dans quelques jours.

Vous vous gargarisez de distinctions en métal précieux, dont je vois ici la représentation sur la table. Et je fais référence également à un article que j'ai lu dans votre journal de propagande électorale, Le Métro. Cette Marianne d'Or, en ce qui concerne notre groupe, si nous comprenons effectivement qu'il y ait des hochets pour tout âge, nous considérons qu'il est préférable de gérer la ville autrement que dans les salons parisiens. Les Lillois attendent autre chose de leurs élus que des fantaisies de ce genre.

Rendez vous plus souvent dans les quartiers défavorisés comme nous le faisons nous-mêmes et vous vous rendrez compte, je l'espère, que l'or des salons parisiens leur importe peu.

La situation que je viens de décrire est très grave. Il faut que chaque Lillois et chaque Lilloise en ait conscience. La gestion désastreuse que vous avez menée pendant six ans est une gestion grave et elle aura beaucoup de difficultés à être rétablie.

Notre groupe ne peut cautionner un tel bilan et nous nous abstenons ce soir sur la délibération concernant ce Compte Administratif.

Je souhaiterais que l'on puisse obtenir tous les apaisements concernant l'équilibre de ce Compte que j'ai tout à l'heure signalé.

Merci, Monsieur le Maire.

.../...

Monsieur le Maire - Eh bien, vous n'avez pas fait dans la dentelle pour cette dernière réunion du Conseil Municipal...

Je vous signale quand même que "ces salons parisiens", c'était le Sénat et qu'il y avait quelques Ministres et qu'en particulier votre ami, Monsieur PASQUA, était là, Monsieur DOUSTE-BLAZY également, et bien d'autres. Evitez quand même ces généralisations.

Vous savez, personne ne s'y trompe sur ce plan-là. Moi non plus je n'attache pas beaucoup d'importance à toutes ces décorations. Je dis simplement, parce que c'est vrai, que dans les années 70, c'est la ville de Grenoble qui passait pour la ville la plus originale, celle dont le Maire accomplissait le meilleur mandat. Dans les années 80, c'était Montpellier et dans les années 90, que vous le vouliez ou non, c'est un fait puisque tout le monde nous récompense, l'Abbé PIERRE, etc..., eh bien, c'est la ville de Lille.

Monsieur FLORENCE, vous avez la parole.

M. FLORENCE - Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe Communiste avait en son temps exprimé un certain nombre de réserves sur le budget 1994. Mais ce soir il ne s'agit pas de juger les orientations du budget mais d'en apprécier la mise en application au travers des Comptes Administratifs.

A la lecture de ces comptes, nous n'avons relevé aucune anomalie de gestion et ce que j'ai entendu n'apporte aucun élément sur d'éventuelles anomalies de gestion et aucune irrégularité comptable.

Aussi, le Groupe Communiste votera pour l'adoption des Comptes Administratifs.

Cependant, bonne gestion et régularité comptable n'auraient pas suffi s'il n'y avait pas eu ce que j'appelle une clarté dans la politique suivie, politique que nous ne partageons pas totalement, vous le savez bien, ce que le Premier Adjoint vient d'appeler une volonté politique.

Par exemple et pour bien m'expliquer, je prends la situation qui sera très différente à la Communauté Urbaine de Lille où un accord programmatique contre nature trouble la gestion par des effets d'annonce, des effets d'affichage de nature politicienne.

Je quitte la Communauté et je reviens à la Ville sur les Comptes Administratifs et d'abord, c'est vrai, sur le problème de la dette. Monsieur BIENVENU à l'instant nous a projetés dans le XXIIème siècle, il a même l'intention de distribuer des cartons rouges, j'apprécie la couleur mais il rentre dans notre domaine...

La dette à fin 1994 est de 1,6 milliard alors qu'effectivement elle n'était que de 1 milliard en 1990. Mais il faut tout relativiser. En 1990, la dette de 1 milliard correspondait à un budget total annuel de 1 milliard, dont 215 MF en investissement, alors qu'en 1994, la dette est effectivement de 1,6 milliard mais en comparaison d'un budget total de 2,5 milliards dont une part d'investissement de 1,4 milliard.

Ensuite, il faut voir aussi que cette dette de 1994 n'est pas plus chère que celle de 1990. En 1990, l'annuité d'intérêt était de 101 MF et en 1994 elle a été de 105 MF, tout simplement parce que l'intérêt qui était alors de plus de 10 % est actuellement de moins de 7 %.

Evidemment, on dira que c'est l'évolution générale mais je pense que cela correspond surtout au travail fait pour la renégociation de la dette et Monsieur le Premier Adjoint vient de le rappeler.

.../...

Il faut aussi tenir compte du fait que nous sortons d'une période de très fort investissement qui aura, il faut le dire -et vous savez que nous n'avons pas toujours suivi cette politique- remodelé la ville. Mais tout le monde est d'accord pour dire que le prochain mandat doit être moins béton et peut-être plus dirigé vers l'homme. C'est-à-dire qu'il faut, comme nous le demandons, augmenter le budget de fonctionnement par rapport au budget d'investissement. Je constate que Monsieur BIENVENU a une attitude tout à fait différente.

Un autre point : le taux de réalisation du budget d'investissement. Il atteint 82,5 % -et c'est pour cela que je ne comprends pas bien toutes les théories de Monsieur BIENVENU sur le fait que tout serait financé par les travaux à réaliser-. Ce taux de réalisation, évidemment, il serait mieux qu'il soit de 100 %, mais il n'avait pas été atteint depuis le début du mandat et je crois que c'est un bon progrès que nous avons toujours souhaité.

Cela est d'autant plus méritoire que nous sommes devant la complexité croissante des financements croisés, encore augmentés par la mauvaise volonté constante des services préfectoraux.

Enfin, j'aborde le problème de la transparence vis-à-vis des organismes liés financièrement à la Ville. Nous avons beaucoup apprécié l'annexe n° 2 des Comptes Administratifs qui nous fournit les bilans à l'année n et à l'année n - 1 de tous ces organismes.

Je n'ai qu'une petite critique à formuler peut-être sur quelques-uns d'entre eux où la présentation des résultats négatifs de l'exercice ou des reports à nouveau négatifs, le signe "moins" a été quelquefois discret voire absent.

Mais de toute façon le problème de fond des relations de la Ville avec le monde associatif reste posé. J'espère que durant le prochain mandat, il sera totalement résolu en distinguant ce qui vient de la base et en contrepartie les associations de substitution créées d'en haut, afin que toutes les tâches municipales soient bien assurées par du personnel municipal, ce qui aurait tendance, Monsieur BIENVENU, à augmenter les frais de fonctionnement.

Et justement, en terminant, je voudrais dire combien nous avons apprécié l'efficacité des services municipaux à la lecture des Comptes Administratifs.

Monsieur le Maire, sans négliger l'aide que vous a apportée Monsieur Bernard ROMAN, Adjoint au Finances, sur les traces de Raymond VAILLANT, Premier Adjoint, je voudrais remercier tous les services de la Ville dirigés par Monsieur FONTA, Secrétaire Général, et plus particulièrement les services comptables et financiers placés sous la responsabilité de Monsieur FLOTIN, Secrétaire Général Adjoint, sans oublier bien sûr le Trésorier Principal, Monsieur MIGNON. Pour une fois que nous sommes satisfaits d'un service de l'Etat, autant le souligner.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur FLORENCE.

Monsieur SINAGRA.

M. SINAGRA - Juste une toute petite question puisque dans le propos de Raymond VAILLANT tout à l'heure il a été fait allusion à l'abaissement de deux points lors de la renégociation de nos emprunts.

.../...

On fait donc là indirectement référence à la notation AAA -c'est comme cela que vous l'aviez appelée-. Vous m'excuserez mais je ferai un tout petit peu de technique. En fait, nous n'avons jamais eu la notation AAA mais nous l'avons louée parce que c'est bien d'une location dont il s'agit. Ce ne sont donc pas les finances de la Ville ou la Ville qui ont été honorées d'une notation AAA, mais c'est une compagnie d'assurances qui s'appelle M.B.I.A. Je crois qu'un de nos Secrétaires Généraux Adjointes va faire une brillante intervention dans un futur très proche à Paris. Il s'agit bien d'une location en contrepartie d'une prime unique. Cela d'ailleurs, on ne l'a jamais trouvé.

Ma question est simplement, Monsieur VAILLANT, de savoir quel est le montant de la prime que nous avons dû payer à cette société de location de rating.

Monsieur le Maire - Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, très rapidement par rapport à l'intervention très nuancée de Monsieur BIENVENU...

C'est vrai que ce mandat a été celui de grandes réalisations qui se sont traduites par une progression de l'endettement mais également une stagnation de la fiscalité pour ce qui concerne la Ville de Lille.

Mais n'essayons pas d'effrayer avec les chiffres.

67 % en six ans. Monsieur BIENVENU, vous avez, jusqu'au premier tour des Présidentielles, soutenu un candidat qui a augmenté l'endettement public de la France de 50 % en deux ans. D'ailleurs, Monsieur CHIRAC a été particulièrement sévère par rapport à ce laxisme de dérive des finances publiques.

En ce qui concerne la Taxe Professionnelle, c'est vrai que l'augmentation a été de 3,6 % en 1994 mais elle fait référence à l'évolution à la fois du chiffre d'affaires, de l'emploi et de l'investissement de 1993 où la récession était présente. Et de nombreuses communes de la Communauté Urbaine ont vu leur Taxe Professionnelle baisser. Le fait que la nôtre augmente de 3,6 % est un élément tout à fait appréciable qui montre bien que le travail qui a été mené a permis à la ville de s'enrichir.

Dernier point à propos de la dotation de l'Etat. Si effectivement la dotation est de 2 300 F, pour autant, nous sommes une des seules villes-centres à bénéficier de la Dotation de Solidarité Urbaine. Cela veut donc dire très clairement qu'à côté d'un certain nombre de prestations qui nous sont fournies, il y a -et on le sait bien-, en particulier en raison du poids du logement social dans la ville de Lille, un certain nombre de dépenses tout à fait particulières. OSLO est une démonstration très claire des dépenses qui sont réalisées.

Je suis d'ailleurs stupéfait, puisque vous parliez de propagande électorale, de voir que dans certains programmes, on ne dise rien du logement social. Cela veut donc dire qu'on stopperait la construction de logements sociaux ? Cela veut donc dire qu'on referait ce qui a été fait dans une grande ville capitale où pendant des années et des années, on a fait partir un certain nombre de familles modestes, des dizaines de milliers, pour essayer à Noël 1994 de trouver une solution à quelques dizaines de S.D.F.

Je pourrais ajouter un certain nombre d'éléments sur le poids de l'Etat.

.../...

Sur la faculté de droit, c'est nous qui portons financièrement la réalisation du chantier parce que c'est une maîtrise d'ouvrage Ville, maîtrise d'ouvrage déléguée à la SORELI. Vous savez bien que si la maîtrise d'ouvrage avait été Etat, en l'an 2000, nous n'aurions toujours pas vu les étudiants à la faculté de droit de Moulins.

Lorsque le Préfet décide de faire appel, par exemple sur le dossier de la SORELI Gambetta-Flandres, et qu'il nous fait perdre environ 4 mois sur la réalisation effective de ce chantier, le coût est de 1 MF pour la SORELI. Et comme le chantier a été monté pour que, à l'arrivée -comme cela est logique pour une opération d'aménagement- ce soit la Ville qui prenne en charge le déficit d'opération ou que, éventuellement, s'il y a excédent, elle récupère l'excédent d'opération, cela fait 1 MF qui nous est "piqué".

Lorsque, à la fin de l'année 1994, on décide de relever de manière subreptice le montant des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, ce sont plus de 10 MF sur le budget 1995 qui sont ainsi prélevés par l'Etat.

Tous les groupes politiques d'ailleurs le reconnaissent et sur cette dernière disposition, l'ensemble des responsables politiques, quelles que soient les collectivités et quelle que soit la couleur politique, on protesté violemment.

Lorsque nous mettons l'accent sur le désengagement et la responsabilité particulière de l'Etat dans la détérioration des finances locales, je crois que nous disons les choses telles qu'elles se produisent.

Monsieur le Maire - Il n'y a plus d'orateurs ? (non).

Alors, Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Quelques réponses.

Tout d'abord, je voudrais dire à mon Collègue BIENVENU que je n'ai pas été cadre supérieur d'une entreprise, je n'ai été qu'un simple professeur de mathématiques dans l'enseignement technique, j'y ai fait ma carrière et, tous comptes faits, je crois que j'étais apprécié dans mon travail. Excusez-moi de cette modestie.

Ceci étant dit, quelques éléments d'information pour répondre.

D'abord, concernant l'investissement de la Ville, je ne vais pas reprendre les quelques chiffres que j'ai mentionnés tout à l'heure, mais je dirai que les dépenses d'investissement pour 1994 se sont élevées pour l'ensemble des travaux en cours et des acquisitions de biens immeubles à 620 MF. Je reprendrai ce chiffre tout à l'heure pour établir une comparaison.

Mais je voudrais aller un peu plus loin puisque vous avez soulevé le problème de la dette.

Quelle est notre maîtrise de l'endettement ?

Le recours à l'emprunt s'explique par un effort d'équipement soutenu. Les Villes qui ont investi ont bien entendu nécessairement emprunté.

A Lille, nous avons maîtrisé cet endettement et je vous en donne la preuve en m'appuyant sur les sources les plus officielles, celles du Ministère de l'Intérieur qui les consigne dans un document publié chaque année sous le titre "Guide Budgétaire".

.../...

Prenant les références les plus récentes et les plus significatives diffusées en 1995, page 68, la dette par habitant, montant de l'encours de la dette, pour Lille, 7 228 F ; moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants, 7 592 F.

Page 68, annuité de la dette, montant du remboursement capital + intérêts, pour Lille, 1 186 F ; moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants, 1 502 F.

Et je pourrais citer bien d'autres ratios, tous les indicateurs vous prouveront la réelle maîtrise de notre endettement.

D'ailleurs, dans une enquête menée par le journal Les Echos en juillet 1994 -vous voyez que ce n'est pas Le Métro, bien que vous l'ayez comparé à un journal économique important, et j'en suis fier, tant mieux-, sur 100 villes, nous avons recueilli la 34ème position.

J'ajoute que la Ville a renégocié l'ensemble du portefeuille de sa dette en faisant chuter le taux d'intérêt de 2 points. Il était en 1993 de 10,2 ; il a été ramené à 8,1.

Et je voudrais donner quelques précisions puisque j'ai dit tout à l'heure que nous avons un déficit d'investissement sur réalisation de 90 MF dû principalement au décalage existant entre la réalisation et la perception corrélative des subventions provenant de nos partenaires. Quelques exemples.

Lille Grand Palais, ouvert depuis un an : nos partenaires sont encore redevables, à ce jour, envers la Ville de Lille -ce sont des éléments donnés par les services- :

- l'Etat : 3,4 MF
- le FEDER : 7,7 MF
- le Département : 18 MF

Pour Lille II :

- l'Etat : 34,7 MF
- la C.U.D.L. : 7 MF

Pour l'I.A.E. :

- l'Etat : 11 MF

Pour les Beaux-Arts :

- l'Etat : 28 MF
- la Région : 9,9 MF
- le Département : 5,2 MF

Ce sont des réalisations que nous avons entreprises avec des financements qui ont été acquis mais qui ne sont pas encore versés.

Pour ce qui est de la fiscalité, le fruit de notre politique, Lille est l'une des rares villes de France à ne pas avoir fait varier le taux de ses impôts locaux depuis 1987. Je ne connais pas, au niveau des grandes villes, un seul exemple de même nature. Je souhaite que nos concitoyens mesurent la portée de nos efforts et en apprécient les effets.

.../...

Compte tenu de l'enseignant que j'étais -je suis retraité-, je vais m'efforcer dans ce domaine d'être le plus simple possible.

D'abord, je vous rappelle que lorsqu'on réclame 100 F d'impôt à un contribuable, 50 F vont à la Ville, 25 F à la Communauté Urbaine, 20 F au Département, 5 F à la Région.

Imaginons : si depuis 1987 -puisque c'est depuis cette date que nous avons maintenu le taux 0-, la Ville avait fait progresser le taux de ses impôts de 3 % soit sensiblement l'érosion monétaire, nous aurions sollicité 605 MF en plus sur la période considérée. C'est l'équivalent de ce que j'ai dit tout à l'heure pour l'investissement 1994. Si nous avons fait tout naturellement comme beaucoup de Villes, en ne faisant que respecter l'érosion monétaire, nous aurions pu avoir à notre disposition un peu plus de 605 MF. Je souhaite que chacun apprécie bien l'importance de cet effort. Il représente la moitié des dépenses de fonctionnement et plus que le montant des impôts communaux perçus sur les Lillois en 1995 qui est de 587 MF.

Comment sommes-nous parvenus à atteindre cet objectif ? Il y a des raisons, notamment l'enrichissement fiscal lié au développement de la ville, c'est-à-dire les variations physiques des bases, hors inflation, il est en moyenne de 3 % par an. Ce sont les "royalties" dont nous bénéficions sur cet effort entrepris ensemble.

Et ensuite, également, parce qu'il y a eu une véritable rigueur de gestion.

J'en arrive rapidement à la question soulevée par Monsieur SINAGRA. Vous l'avez vu, je ne disposais pas de tous les éléments et j'ai fait appel à Monsieur le Secrétaire Général Adjoint aux Finances. Voici les éléments qu'il vient de me donner.

Sur 40 dossiers soumis à M.B.I.A., 3 seulement ont été retenus, dont Lille. Et il faut savoir qu'une telle société ne peut pas dégrader son rating -comme vous l'avez appelé- et que donc elle ne peut pas l'octroyer n'importe comment.

Pour répondre d'une manière précise à votre question, au taux du marché, il a été rajouté 18 centimes. Mais je me permets de préciser que pour notre premier emprunt, qui a été signé le 19 août 1993, le taux d'intérêt était de 6,3 %, ce qui me semble raisonnable et je ne sais pas si beaucoup de villes ont pu bénéficier d'un tel taux. Et ceci se faisait à l'époque en présence de la Société des Caisses d'Epargne.

Pour la deuxième émission, ceci s'est fait en présence du Crédit Local de France.

Voilà quelques éléments. Monsieur SINAGRA, vous m'excuserez de ne pas être encore plus précis. Ces éléments, je les ai un peu attrapés au vol, je ne les avais plus en tête.

Mais je crois pouvoir dire, mes chers Collègues, Monsieur le Maire, que notre gestion, avec tous les efforts qui se sont imposés, peut être soulignée et que la fin de ce mandat montre aussi comment nous avons conduit le développement de notre ville qui est reconnu dans de nombreuses instances.

Monsieur le Maire - Je me permettrai, puisque c'est notre dernière réunion du Conseil Municipal et puisque nous sommes dans une grande explication vis-à-vis de la ville, de faire quelques remarques.

.../...

Monsieur BIENVENU intervient souvent, il intervient très fort, toujours pour nous annoncer des catastrophes. "Nous ne savons pas conduire nos finances". Comme il nous dit cela depuis un certain nombre d'années et que rien ne se passe, son système finit quand même par s'é mousser. Et comme aujourd'hui, vous êtes allé encore plus fort que les autres fois, permettez-moi de dire que, là, vous arrivez à un niveau où on ne peut plus vous suivre.

D'ailleurs, vous entrez dans une mécanique tout à fait extraordinaire. Tout ce qui se fait à Lille, c'est laid. Vous avez nié que la ville s'était transformée. Euralille, avec la participation des plus grands architectes, on peut aimer ou ne pas aimer, mais la façon dont vous dénigrez le travail des architectes au point de dire que tout est vide alors que 15 000 personnes le fréquentent tous les jours et 25 000 personnes le samedi après-midi... Si vous voulez, vous pouvez prendre n'importe quel huissier de la ville, vous y venez avec moi, et vous verrez le monde qu'il y a.

Cela me frappe cette espèce de dénigrement systématique où vous êtes conduit. A force de nous en vouloir, de dénigrer notre travail de majorité -cordialement sans doute, je l'espère-, vous en arrivez à dénigrer complètement la ville.

Naturellement, je n'accorde pas plus d'importance que vous aux décorations. J'ai la Légion d'Honneur, je ne la porte jamais. Je porte simplement cette petite décoration, c'est celle qu'on donne à tous ceux qui ont l'honneur de servir la République au niveau de Premier Ministre au bout de six mois d'exercice. A 40 ans, on m'a proposé pour la Légion d'Honneur, je n'en ai pas voulu. On me l'a donnée plus tard, après que j'aie été Premier Ministre.

Mais que voulez-vous, si la ville s'est fait distinguer par l'Abbé PIERRE l'an dernier, si elle se fait distinguer cette année avec d'autres élus, dont ceux qui sont de votre bord, franchement, ce dénigrement systématique... babioles que tout cela... Je trouve que vous exagérez tout de même.

Et je reviens à l'essentiel, une fois pour toutes, pour la bonne compréhension de nos finances, mais je crois que tout le monde nous a compris.

C'est vrai, Monsieur BIENVENU, et c'est vrai, Monsieur SINAGRA, que nous avons décidé d'appuyer sur l'accélérateur. C'est vrai que nous avons été une Municipalité dynamique, d'hommes qui ne sont pas usés, fatigués, mais qui vous donnent la preuve de leur dynamisme et de leur volonté de projeter en avant la ville.

Pourquoi avons-nous fait cela dans les années 1993-1994 ?

Je n'aurais pas fait cela dans les périodes très difficiles que j'ai connues où la ville se vidait. J'ai vu une ville qui aurait pu descendre en-dessous de 150 000 habitants. S'il y a 18 000 logements sociaux dans Lille, qui est peut-être parmi les grandes villes de France celle qui a le plus fort pourcentage, c'est parce qu'à un moment il a fallu rééquilibrer. Villeneuve d'Ascq s'était constituée et Lille se vidait, également Roubaix s'est vidée mais elle ne s'en est pas remise. D'où la lettre que m'adresse Monsieur DILIGENT. Je lui répondrai demain sans doute.

A Lille, on a réussi à prendre le manche et à redresser. Sinon, on piquait aussi et la ville de Lille se serait trouvée dans une situation catastrophique. Je vous parle de cela dans les années 70 et 80.

Mais aujourd'hui, ayant rétabli la situation avec le Tunnel, les T.G.V., etc... oui, nous avons investi. L'effort d'investissement de la Ville est très important, celui de 1994 est sans doute le plus important, et comme nous examinons le Compte Administratif 1994, je vais le souligner particulièrement.

.../...

De nombreux équipements neufs ont vu le jour. Les dépenses d'investissement, c'est-à-dire l'ensemble des travaux en cours et des acquisitions de biens en meubles et immeubles, s'élèvent à 620 MF en 1994. Cela veut dire que l'effort d'équipements collectifs par habitant est de 3 589 F alors qu'il est d'environ 1 350 F pour les autres villes de plus de 100 000 habitants.

Alors, c'est vrai, Monsieur BIENVENU, si vous voulez nous faire dire que nous avons appuyé sur l'accélérateur, oui, nous l'avons fait, mais nous avons réalisé. Et parmi les grandes réalisations on peut citer Lille Grand Palais, 324 MF, l'Université de Lille II, 73 MF - il ne fallait pas ? Il fallait s'y opposer ?-, le Palais des Beaux-Arts, 50 MF -il était suffisamment attendu-

Et à côté de tout cela, il y a d'autres réalisations.

L'Institut d'Administration des Entreprises, I.A.E. 7,7 MF. Et pour l'Hospice Général, on nous disait "il reste fermé", etc... les pleureuses, on les a entendues... Allez le voir maintenant, Monsieur BIENVENU, et ce que nous en avons fait. Evidemment, ceci a un coût.

Relogement de l'Ecole Supérieure de Commerce, même chose.

Vous allez dire "ce sont des grands équipements". Eh bien, justement, c'est encore la caractéristique de l'exercice 1994, mais aussi jamais nous n'avions fait autant pour les quartiers, contrairement à ce que vous dites tous les jours dans ceux-ci ! Je vais donner quelques exemples, qu'on ait au moins une explication ce soir ici à l'hôtel de ville.

Le centre de la petite enfance de la Halle aux Sucres : je ne sais pas si vous l'avez visité mais c'est une petite merveille que nous avons faite. 1,5 MF.

La maison de quartier et la salle polyvalente de la Halle aux Sucres : 2,2 MF. 1 200 Lillois et Lilloises se sont inscrits à ce centre social.

La bibliothèque de Lille-Sud : 5,4 MF.

Les travaux réalisés dans les bâtiments scolaires : 25 MF.

La participation de la Ville pour l'implantation d'une résidence pour personnes âgées à Wazemmes : 1,2 MF.

Les crèches : 1,5 MF.

L'extension du centre d'animation de Wazemmes : 500 000 F.

La construction d'un centre de la petite enfance, place Jacques Fébrier : 1,7 MF.

Le stade de l'Arbrisseau dans le quartier Sud : 3 MF.

Le pôle sportif de Wazemmes : 4 MF.

Le centre Jeunesse Famille rue des Meuniers : 1,3 MF.

Le plateau sportif rue de l'Escaut : 600 000 F.

.../...

Ce ne sont là que des exemples, on ne peut pas nous dire "vous n'avez rien fait dans les quartiers" et en même temps nous dire "ici vous avez fait trop de grands équipements". Il ne peut y avoir un Monsieur BIENVENU à l'hôtel de ville qui nous dit "vous avez fait trop d'équipements et par conséquent, vous avez exagéré au niveau de la dette" et un Monsieur BIENVENU et d'autres dans les quartiers qui vont lancer leur petite chanson en disant "ils n'ont rien fait".

Jamais nous n'avons autant fait qu'au cours de cette année 1994 puisque les dépenses d'équipements collectifs réalisés dans les quartiers en 1994 s'élèvent en effet à 76,5 MF ! Voilà exactement ce que nous avons fait.

Monsieur BIENVENU, on a fait beaucoup. Je vous le concède, la dette s'est aggravée. C'est la raison pour laquelle nous avons tout fait pour la diminuer et nous sommes arrivés à un résultat, Monsieur VAILLANT vous l'a dit. On a donc diminué les taux d'intérêts. Pour autant -je ne vais pas reprendre l'argumentation excellente de Monsieur VAILLANT-, la maîtrise de la dette, nous l'avons. Sur 100 villes, nous avons recueilli la 34ème position, cela veut dire qu'on peut faire mieux en ce qui concerne la dette mais, dans ce cas, on ne fait pas les équipements. On a privilégié les équipements, on a privilégié la ville.

Alors, accablez-nous sur la dette. Cessez de nous accabler sur les quartiers, cessez de nous accabler sur les équipements que nous avons faits dans la ville. De toute façon, je tiens à vous dire que ce ne serait pas possible de toujours faire des années 1994 ! Ah, si vous aviez la sagesse de nous dire cela ! "Attention, vous ne pourrez pas continuer comme cela tous les ans"... C'est vrai, Monsieur BIENVENU. C'est vrai que pour le prochain exercice, si nous avons le plaisir de conduire les affaires de la ville, vous allez nous voir donner un petit coup de frein en ce qui concerne les investissements de façon à réduire la dette et par conséquent trouver l'équilibre que nous n'avons pas perdu en ce qui concerne les finances de la ville.

Et lorsque Monsieur VAILLANT vous donne les moyennes, c'est vrai que pour les équipements, on bat les records, c'est ce qui nous vaut d'être signalés parce que la ville change. En ce qui concerne la dette, nous sommes dans la moyenne, c'est bien.

Mais là où nous avons encore fait un tour de force -parce qu'on aurait pu améliorer la dette, Monsieur BIENVENU, Monsieur VAILLANT vous l'a excellemment dit, alors pensez-y et dites-le autour de vous-, c'est qu'on aurait pu demander un effort d'imposition aux Lillois. Ce n'était quand même pas excessif d'augmenter les impôts de 3 % chaque année. Eh bien, si on avait augmenté les impôts de 3 % chaque année, Monsieur VAILLANT vous l'a dit, c'était une somme de 605 MF que nous aurions encaissée, et ce soir, vous n'auriez pas de commentaire à nous faire en ce qui concerne la dette.

Alors, les Lillois et les Lilloises, nous avons préféré les exempter d'impôts et avoir un taux zéro pendant 7 ans !

Eh bien, avoir un taux zéro pendant 7 ans et avoir les investissements que nous avons réalisés au centre et dans les quartiers, avoir raisonnablement augmenté notre dette -qui, certainement, ne doit pas être augmentée, nous devons dans les prochaines années gagner des points sur ce plan- c'est cela la gestion de la ville telle que nous l'avons menée et telle qu'elle est appréciée par les Lillois et les Lilloises, c'est-à-dire qu'elle est appréciée par tous ceux qui, objectivement, regardent la situation financière de la ville, alors que vous, vous manquez régulièrement de cette objectivité.

Mais je m'en vais puisque je dois être dehors, selon la tradition, pour que vous puissiez apprécier le Compte Administratif.

(sortie de Monsieur le Maire).

.../...

M. VAILLANT - Mes chers Collègues, il me revient tout simplement de mettre aux voix ce Compte Administratif, exercice 1994.

Que ceux qui sont pour le manifestent en levant la main : Messieurs DEROSIER, VAILLANT, DEGREVE, DEBEYRE, VIRON, BERTRAND, CACHEUX, FLORENCE, WINDELS, Mesdames BUFFIN, CAPON, Messieurs KANNER, ROUGERIE, BESSON, DEMAILLE, Madame MERESSE, Monsieur DELANNOY, Mesdames BOUCHEZ, STAHL, Messieurs BURIE, PAUWELS, Madame ESCANDE, Messieurs SULMAN, DEBIEVE, DE SAINTIGNON, FREMAUX, BARBAROSSA, Madame MATTIGHELLO, Monsieur SABRE, Madame STANIEC-WAVRANT, Messieurs PARGNEAUX, DEREUX, CAMUSET, Madame DENYS-CATELLE.

Contre : Néant.

Abstentions : Madame SEGARD, Monsieur DONNAY, Mesdames STIKER, DAVAL, Messieurs BIENVENU, RICHIR.

Je vous remercie.

Nous allons demander à Monsieur le Maire de revenir.

Ce Compte Administratif, comme d'habitude, a été approuvé à la majorité.

(retour de Monsieur le Maire).

Monsieur le Maire, comme prévu, notre Conseil Municipal a adopté à une large majorité le Compte Administratif 1994, l'Opposition s'étant abstenue.

Je tiens à vous en féliciter et je pense que demain nous pourrons poursuivre notre tâche.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur VAILLANT.

J'ai une pensée pour Monsieur ROMAN qui ne peut pas être avec nous ce soir mais qui, lui aussi, travaille aux finances, après vous-même. Merci également pour les explications que vous avez données.

On a consacré un peu de temps à ces finances mais je crois que c'était une bonne chose. Il faut que ces choses-là soient bien comprises et que, quelle que soit la position des uns et des autres, au moins on connaisse notre position et celle de l'Opposition.

Je voudrais remercier nos Collègues de la Majorité, tous ceux qui ont voté le Compte Administratif, cela est quand même significatif. Si on oblige le Maire à aller faire une petite promenade, c'est pour que vous puissiez avoir tout pouvoir, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, c'est là le symbole de la sortie du Maire. Alors, je reviens, j'apprends que vous avez adopté ce Compte Administratif. Je vous en remercie très vivement.

Mais je sais que les finances de la ville, c'est difficile à tenir. Il faut des spécialistes et je voudrais remercier Monsieur FLOTIN, Secrétaire Général Adjoint, et Monsieur TREELS, Directeur des Finances. Tous les deux sont de hauts fonctionnaires. Je les remercie ainsi que l'ensemble du personnel. Et plus généralement Monsieur le Secrétaire Général puisque le Compte Administratif est l'occasion de vous remercier et de remercier l'ensemble du personnel.

.../...

Quant à Monsieur MIGNON, Trésorier Principal, vous qui nous surveillez et qui nous écoutez, suivant la tradition de ceux qui représentent l'Etat, avec nous qui représentons la Ville, les collectivités territoriales, je voudrais vous remercier de l'écoute et du dialogue que nous avons avec vous et en tous les cas de la rigueur avec laquelle les uns et les autres nous tenons les finances de la ville.

C'est pourquoi les Lillois peuvent dormir sur leurs deux oreilles, leurs finances sont bien tenues et nous essayons, avec ces finances de faire le maximum pour la ville car il ne servirait à rien de garder cet argent sans faire des équipements et sans donner la vie à notre ville. C'est ce que nous faisons. Alors, merci aux uns et aux autres.

Et nous enchaînons.

95/311 - Ville de Lille - Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 1994.

Adopté.

95/312 - Pouponnière Municipale - Compte Administratif de 1994 - Ratification.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le Groupe URC s'abstenant.

95/313 - Pouponnière - Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 1994 - Ratification.

95/314 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1995 - Décision modificative n° 2.

95/315 - Société Française de Pédiodontie - Organisation d'un congrès national à Lille, du 12 au 15 octobre 1995 - Subvention exceptionnelle.

95/316 - Création d'un Fonds de Solidarité Habitat - Emprunt de 2 000 000 de F - Garantie financière de la Ville.

95/317 - Association APALEGE - Garantie financière de la Ville accordée en 1992 - Fusion avec l'A.P.D.E. (Association pour le Développement de l'EDHEC).

95/318 - Budgets Primitif et Supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1995.

95/319 - Achat de "colis-cadeaux" pour personnes âgées - Fêtes de fin d'année.

Adoptés.

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

95/320 - Association pour le développement d'un réseau technopole métropolitain - Adhésion de la Ville.

95/321 - RAID GAULOISES - Participation financière de la Ville.

95/322 - Agence Française de l'Ingénierie Touristique - Adhésion de la Ville.

95/323 - Aide au démarrage de l'Association des commerçants de Moulins - Subvention.

.../...

95/324 - Implantation à Lille de la Délégation Régionale du CNRS - Prise en charge partielle du loyer - Année 1995.

Adoptés.

95/325 - TAXIS TOURISTIQUES - Participation de la Ville.

M. DELANNOY - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la délibération concernant la participation de la Ville aux taxis touristiques illustre bien le développement très important de Lille au niveau touristique.

C'est le résultat d'un partenariat entre la Ville, le Syndicat Autonome des Artisans du Taxi, et l'Office du Tourisme de Lille.

Grâce à ce partenariat, une quinzaine de chauffeurs de taxi ont été formés pendant deux ans à raison de 60 heures de formation par l'Office du Tourisme. Ensuite, ces taxis ont été labellisés, et maintenant, nous avons la possibilité de faire visiter la ville et la métropole dans son entier par des chauffeurs de taxi qui connaissent parfaitement leur rôle et qui sont assistés par des cassettes audio qui sont faites en trois langues, français, anglais et néerlandais. Une version allemande doit sortir dans les jours qui viennent.

L'opération a débuté il y a environ trois semaines, et il y a déjà un résultat très concret. La preuve en est que les chauffeurs de taxi nous ont demandé une nouvelle formation pour une quinzaine de chauffeurs complémentaires.

L'Etat s'est également impliqué dans le projet. C'est la raison de la délibération de ce soir.

La dépense totale est de 212.000 F hors taxe. Elle couvre la création graphique du concept, la labellisation des voitures et l'enregistrement des cassettes. L'Etat participerait pour 50 % et la Ville également pour 50 % c'est-à-dire 106.000 F hors taxe. C'est l'objet de la délibération 93/325.

Monsieur le Maire - Y a-t-il des observations ?

C'est adopté. Vous avez été entendu.

Monsieur RICHIR

POLITIQUE DE LA VILLE

95/326 - Intervention de la Communauté Urbaine de Lille au titre des quartiers prioritaires du Contrat de Ville - Enveloppe de 1 958 693 F affectée en 1995 à la Ville de Lille - Convention.

95/327 - Quartier de Lille-Sud - Sécurité aux abords des écoles - Subvention à l'Association Lille-Sud - Développement (régie technique de proximité).

95/329 - Contrat de Ville - Opération Eté à Lille 1995 - Subvention à l'association AMUS - Banlieue Bleue.

Adoptés.

95/330 - Quartier du Faubourg de Béthune - Opération "LILLIADE" - Subvention.

.../...

M. RICHIR - Mon intervention a trait à la délibération 95/330 concernant l'organisation d'une opération "LILLIADE" au Faubourg de Béthune, sur le fond et sur la forme.

Sur le fond, nous sommes en phase avec cette opération. Tout ce qui, dans ce quartier du Faubourg de Béthune, pourra contribuer à en améliorer l'image, à casser cette image de quartier où se vivent au quotidien la drogue, l'insécurité, le mal de vivre, tout cela est bon et doit être organisé, surtout si cela concerne les jeunes, et si en particulier cela concerne des activités de nature sportive.

Nous approuvons donc ce type de manifestation, bien que cela ne dispense pas d'efforts importants en matière d'équipements sportifs dans un quartier où ils font cruellement défaut. Nous savons d'ailleurs que les jeunes qui s'apprentent à y participer au début du mois de juillet le feront avec beaucoup de plaisir et d'intensité.

En revanche, ce qui nous pose un problème, et un problème de fond sur lequel nous serons amenés à revenir, c'est le fait que la Ville ait confié la maîtrise d'ouvrage à la fondation FACE, et pour ce faire, lui verse une subvention de 13 000 F.

Je précise que nous avons présenté à la population il y a quelques semaines une charte de démocratie municipale et d'alternance qui comporte un code éthique extrêmement rigoureux qui sera nôtre, quoi qu'il arrive, au cours des six prochaines années.

Ce code éthique, dans son deuxième engagement, prévoit de garantir une ville impartiale d'une part, et de soutenir l'initiative citoyenne et associative d'autre part.

Dans le cadre de la garantie de cette ville impartiale, nous posons comme principe -de plus en plus de villes posent comme principe et je crois qu'il est de plus en plus sage de le faire- que les élus municipaux ne sauraient être Présidents ou responsables importants d'associations percevant une subvention municipale.

A ce titre, aujourd'hui, le Secrétaire Général de la Fondation FACE est un des élus de cette équipe, et donc cela nous pose un réel problème quant au versement de cette subvention. Il ne s'agit bien sûr en aucun cas d'une mise en cause de l'action de la Fondation à travers le territoire, ni d'une mise en cause de la personne de l'élu concerné, mais nous pensons qu'il est sage pour l'avenir de reconnaître ce principe que je rappelle : les élus municipaux ne sauraient être Présidents ou responsables importants d'associations percevant des subventions municipales.

C'est la raison pour laquelle, bien que nous approuvions le principe de cette opération, nous nous abstenons sur le versement de cette subvention.

Monsieur le Maire - Vous souhaitez sans doute que Martine AUBRY ne soit pas candidate...

Vous pensez bien qu'on ne présente pas cela de cette manière. Les Fondations ont un régime particulier sur ce point, ici, jamais, nous n'avons présenté le moindre versement à ceux du Conseil Municipal qui seraient Président, animateurs, etc... Nous y veillons.

Monsieur KANNER

M. KANNER - Sur ce dossier, Monsieur le Maire, je remarque que l'Opposition considère que le dossier sur le fond est tout à fait acceptable, mais critique le choix du maître d'oeuvre de ce dossier.

.../...

Je pense que Monsieur RICHIR fait preuve d'un excès de puritanisme exceptionnel ce soir. Je n'oublie pas, Monsieur RICHIR, que vous êtes vous-même Président d'une Association importante et reconnue d'aides ménagères sur Lille, et quand il s'est agi de vous aider dans le cadre de la Commission que je préside, vous n'avez pas hésité à récupérer les subventions d'équipement que vous m'aviez sollicitées. Et cela ne me choque pas !

Ce n'est pas parce qu'on est élu qu'on est aujourd'hui obligé d'être complètement en dehors d'une vie associative. J'ai été à titre personnel -et d'autres dans cette salle- militant associatif, je le suis encore, et je ne vois pas pourquoi aujourd'hui parce qu'il vous viendrait une lubie, voire une suspicion vis-à-vis de certains qui ne sont même pas encore dans la salle, nous ne pourrions plus aller plus loin dans notre engagement associatif.

Dans la mesure où la fondation FACE a une Présidente qui est connue et reconnue, mais surtout dans la mesure où la fondation FACE agit activement et on sait dans quelles conditions, dans les quartiers difficiles de Marseille ou d'Amiens -pour reprendre un bord politique qui est plus proche du vôtre- il n'était pas question pour nous à Lille de nier son intervention sur le quartier du Faubourg de Béthune.

Je crois qu'il serait dangereux pour la démocratie en France, Monsieur RICHIR, que les élus soient coupés de la vie associative par des principes puritains tels que vous venez de les évoquer.

Excusez-moi d'être aussi dur avec quelqu'un avec qui j'ai l'habitude et dont j'apprécie le travail, mais je crois qu'on ne peut pas mettre sur un piedestal les élus et considérer que toute vie active dans la société leur serait définitivement interdite sous prétexte de financement.

A nous bien évidemment de vérifier et de contrôler que toutes les subventions de la Ville sont affectées pour l'objet qui a été délibéré en Conseil Municipal.

En tout cas, sachez que la logique des contrats d'objectif que vous semblez redécouvrir aujourd'hui dans votre programme municipal, mais que nous pratiquons depuis maintenant douze ans à Lille, est pour nous le meilleur moyen de vérifier que l'utilisation des fonds publics est bien conforme au vote des délibérations du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire - Monsieur BERTRAND.

M. BERTRAND - Je voudrais ajouter trois choses sur ce qui a été dit concernant ce dossier.

La première est que cette opération "LILLIADE" est une opération qui a été montée à l'initiative des jeunes du quartier eux-mêmes, des jeunes qui sont nés dans le quartier, qui ont créé une association qui s'appelle l'A.D.E.F.P. et qui, depuis plusieurs années, avait un projet de grande réalisation.

On a parlé récemment de Jeux Olympiques à Lille, de la candidature de Lille pour les Jeux Olympiques de 2004. Ils ont pris cette idée en se disant : et si on allait dans ce sens, cela permettrait de faire une opération "LILLIADE" qui ne soit pas une Odyssée...

Ce sont donc des jeunes du quartier qui sont à l'initiative de cela, et ce sont eux qui ont choisi leurs partenaires. Ils ont donc souhaité que, dans ce cadre partenarial, il y ait l'association FACE.

.../...

La deuxième précision que je voudrais apporter, c'est que, bien sûr, nous versons une subvention de 13 000 F au maître d'ouvrage, mais c'est pour réaliser quelque chose. Et je voudrais faire remarquer que, parmi les financeurs du projet "LILLIADE" qui est un projet monté par des jeunes du quartier, la Fondation FACE s'inscrit également pour 25 000 F de participation.

Ce n'est donc pas une action qui permet un financement de FACE, c'est une action qui permet le financement d'une opération qui sera particulièrement réussie et spectaculaire compte tenu de la qualité des jeunes qui en sont à l'initiative.

Enfin, je dirai qu'évidemment il est de bonne guerre de dire que c'est un quartier où les équipements sportifs font défaut, mais quand même ils existent ! Il y a le stade municipal d'athlétisme. Il y a le Tennis Club qui travaille avec les gens du quartier. Vous avez des équipements sportifs de proximité dans ce quartier qui existent depuis plus de dix ans, avant qu'on parle seulement d'équipements de proximité au niveau du Ministère de la Ville...!

Alors, n'en rajoutez pas ! D'autant que d'autres équipements sportifs vont également trouver leur place dans ce quartier dans les semaines qui viennent.

Monsieur le Maire - Très bien.

(Monsieur RICHIR demande la parole).

Il nous faut avancer maintenant...

M. RICHIR - Tout à fait, mais ce sera très rapide.

Je pense qu'on m'a mal compris ou qu'on a mal voulu me comprendre. Il ne s'agit pas d'un excès de zèle ou de puritanisme.

Ce que je veux dire, c'est que nous avons le souci très clair de nouvelles pratiques. Monsieur KANNER évoquait le fait que j'étais effectivement Président d'une Association qui a perçu une subvention en 1990 ou 1991 et qui n'en a plus sollicité depuis.

Nous savons que, dans notre démocratie aujourd'hui les forces politiques, quelles qu'elles soient, se sont imposé depuis un, deux ou trois ans, de nouvelles règles de fonctionnement beaucoup plus rigoureuses, strictes et sévères. Nous avons nous-mêmes inclus dans notre proposition un certain nombre de règles beaucoup plus sévères et précises qui font d'ailleurs que, peut-être, le 19 juin au matin, un certain nombre de personnes de notre équipe démissionneront de présidences associatives. C'est prévu, ils sont au courant et informés. C'est donc simplement une application de ce principe.

Je précise d'ailleurs -et ce n'est pas du tout une critique envers Pierre de SAINTIGNON dont il sait par ailleurs que j'apprécie un certain nombre de ses actions- que je ne visais pas dans mon propos Madame Martine AUBRY qui, à ma connaissance, n'est pas élue dans cette ville, bien que, parfois, le statut qu'on lui donne dans certaines manifestations officielles laisse à penser qu'elle constitue aujourd'hui un Adjoint surnuméraire... Je précise donc que je parlais bien du Secrétaire Général de la Fondation, Pierre de SAINTIGNON, mais que je n'ai bien sûr aucunement l'intention d'agresser personnellement.

.../...

Monsieur le Maire - Où avez-vous vu Martine AUBRY ? Elle n'est pas au Conseil Municipal, et elle ne participe pas à des manifestations officielles. Si elle était à celle du 14 juillet ou à celle du 1er novembre, c'est très bien... car il y a des élus qui n'y vont pas souvent...! Par conséquent, qu'il y en ait qui ne sont pas élus qui y participent est une excellente chose...!

Vous avez pris ces dispositions, mais je le comprends... vous êtes en train de nous faire un nouveau monde... Vous estimez que les formations politiques sont un peu suspectes. C'est un peu comme cela que Monsieur TURK a pris ses distances avec le R.P.R., mais cela le regarde...

M. BIENVENU - C'est faux !

Monsieur le Maire - Il parle de société civile, etc..., cela le regarde !

Madame CODACCIONI, qui est Ministre, se trouve à Fâches-Thumesnil, est plus ici... !

Le Président du Conseil Général -je vais le regretter- ne veut plus être membre du Conseil Municipal...!

Très bien ! Vous vous organisez comme vous l'entendez, mais nous ne participerons pas à cette organisation. On ne peut pas non plus administrer en considérant que le monde n'est rempli que de "voyous", que de gens en qui on ne peut plus avoir confiance, et que partout c'est la suspicion.

Moi, je pêche souvent au contraire par un optimisme que l'on connaît parfaitement... mais, n'exagérons pas non plus ! La loi est très précise vis-à-vis d'une association, d'une fondation, etc... dès qu'il ne s'agit pas de société où des gens auraient des intérêts personnels. Ce que demande la loi, c'est qu'ils ne participent pas à la décision et que celle-ci soit prise sans leur vote. Telles sont les dispositions de la loi en pareille matière.

Heureusement que Monsieur KANNER nous a dit qu'avant, vous n'étiez pas comme cela, mais que c'étaient des engagements nouveaux que vous preniez...

Je sou mets cette délibération aux voix.

Ceux qui sont pour l'adopter le manifestent en levant la main : Les membres de la majorité, à l'exception de Monsieur de SAINTIGNION qui ne prend pas part au vote.

Avis contraire : Néant.

Abstentions : le groupe U.R.C.

Les choses sont en règle, Monsieur RICHIR. Vous voyez que nous avons tout prévu.

95/331 - Contrat de Ville - Quartier du Faubourg de Béthune - Mobilisation d'habitants dans le cadre de la privatisation des entrées de la Résidence Concorde - Subvention à l'Association ITINERAIRE.

Adopté.

Monsieur le Maire - Monsieur KANNER, vous voulez filer, je vais donc faire passer vos rapports...

.../...

M. KANNER - C'est pour une bonne cause, Monsieur le Maire que je souhaite filer... Vous l'imaginez bien en cette période.

Chemise n° 18

ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

Quelques mots, Monsieur le Maire, sur les dossiers qui relèvent de ma délégation.

95/388 - Remise gracieuse - Titre de recette 14 602/94, en faveur d'une famille en difficulté.

95/389 - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord (A.D.P.59) - Séjours d'été à vocation éducative.

95/390 - Association Nos Petits au Grand Air - Acquisition de séjours de vacances.

95/391 - Accès aux soins des Personnes démunies - Création de l'association "Médecins Solidarité Lille"

D'abord, la délibération 95/391 qui montre l'appui de la Ville de Lille à la création d'une nouvelle association "Médecins Solidarité Lille" - dont je ne suis pas le Président, je le précise- qui remplacera l'action de Médecins sans Frontière sur le territoire de la Ville de Lille.

Médecins sans Frontière, avec d'autres associations du quartier, menait une action de soins en direction des populations les plus démunies. Pour des raisons que l'on peut qualifier d'idéologiques, Médecins Sans Frontière Paris a décidé de fermer dans toute la France l'ensemble de ses dispensaires d'accès aux soins pour les plus démunies.

Nous ne pouvons que regretter cette décision, mais elle a été prise souverainement par cette Association nationale et nous estimons avec le C.H.R.U., la D.A.S.S. Etat, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie qu'il est important de préserver une structure d'accueil d'urgence pour les personnes les plus en difficulté sur le territoire communal.

C'est pour cela que nous vous proposons de maintenir l'effort qui préexistait en matière financière pour "Médecins sans Frontière" à savoir une subvention de 70 000 F permettant la création sur Lille de "Médecins Solidarité Lille" qui n'a pas encore de siège effectif, mais que nous espérons bien situer sur le secteur de la rue d'Artois, c'est-à-dire là où, avant, fonctionnait M.S.F..

En fait, on peut dire, Monsieur le Maire, qu'après l'insertion par l'économie, l'insertion par le logement, nous considérons comme essentielle l'insertion par la santé sur notre territoire communal.

Adopté.

95/392 - Représentation de la Ville au sein du Conseil d'Administration d'OSLO - Versement de la cotisation d'adhésion à l'OSLO.

95/393 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins - Wazemmes - Lille-Sud.

Adoptés.

.../...

95/394 - Convention Fonds de Solidarité Habitat - Création d'un fonds de provisionnement.

Je voulais aussi dire quelques mots sur la délibération 95/394, pour dire que nous mettons en oeuvre notre Fonds de Solidarité Habitat en direction des projets de réhabilitation notamment de petits bailleurs privés dans les secteurs concernés de Wazemmes, Lille-Sud, et Moulins en particulier.

Ce Fonds de Solidarité Habitat est un moyen prévu par la Caisse des Dépôts et Consignations, piloté par le Crédit Municipal, qui permet, avec la garantie de la Ville, d'offrir des prêts bonifiés à ces bailleurs privés qui souhaitent réhabiliter leur logement pour notamment reloger des populations démunies.

Dans ce cadre, nous avons prévu un fonds de provisionnement à hauteur de 100 000 F qui permettra de compenser les éventuels débours. Ce fonds de provisionnement est financé à parts égales par la Ville de Lille et le Crédit Municipal à hauteur de 50 000 F chacun.

Adopté.

95/395 - Contrat Enfance : Participations financières à des Structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

95/396 - Subventions et participations financières destinées aux organismes à caractère social. Action Social - Répartition des crédits.

Adoptés.

95/397 - Contrat Enfance Ville de Lille 1993 à 1997 - Avenant n°1.

Enfin, la délibération 95/397 sur l'avenant Contrat Enfance Ville de Lille. Je crois que Madame CAPON souhaitera dans un instant compléter ce que je vais dire. Nous avons eu une très bonne nouvelle, à savoir que le coup d'accélérateur -pour reprendre votre expression, Monsieur le Maire- que nous avons mis depuis la signature du Contrat Enfance pour multiplier les places de garderies et de crèches sur la Ville de Lille, ce coup d'accélérateur a été reconnu par la Caisse d'Allocations Familiales qui, en fait, a apprécié positivement notre dépense supplémentaire par rapport à ce qui était prévu initialement au Contrat Enfance.

Voyant ce coup d'accélérateur, la Caisse d'Allocations Familiales a décidé de nous verser 818 000 F au lieu des 291 000 F prévus au titre de la prestation Contrat Enfance, ce qui nous permet d'ores et déjà de passer un premier avenant au Contrat Enfance en matière de formation, en matière de statut des salariés, et en matière d'augmentation du nombre de places proposées aux Lillois.

En particulier, un dispositif est prévu dans le cadre de l'action menée par Madame CAPON sur la Caisse des Ecoles qui renforcera la qualité de la prestation fournie aux jeunes enfants qui fréquentent les C.A.P.E. pilotés par la Caisse des Ecoles.

Donc une bonne nouvelle que je souhaitais mettre à l'information du Conseil Municipal de ce soir.

Monsieur le Maire - Merci.

Madame CAPON.

.../...

Mme CAPON - Rapidement, Monsieur le Maire, cet avenant au Contrat Petite Enfance est la reconnaissance du travail entrepris depuis deux ans en direction de l'amélioration du service des Centres d'Animation de la Petite Enfance de la Caisse des Ecoles implantés dans une école maternelle sur deux à Lille et à Hellemmes.

Tout le personnel a bénéficié d'une formation et d'une remise à niveau BAFA permettant aux gardiennes d'être intégrées dans le statut d'aides spécialisées des écoles maternelles.

Ceci a été accompagné par des actions sensibles sur le plan du fonctionnement : une dotation spécifique budgétaire, un soutien aux projets présentés par les directrices de Centres, le mercredi les sorties des enfants en bus vers les points verts de Lille et de la région, agrémentées de nombreuses animations.

De ce fait, Jeunesse et Sports a pu conférer le label "centre de loisirs sans hébergement" à nos structures du mercredi.

D'autres part, une action sur les associations périscolaires implantées dans les quartiers a été menée pour leur permettre de mieux gérer leurs équipements et les aider à offrir aux enfants accueillis des activités communes de rencontres entre les centres, avec bien sûr des activités plus nombreuses et plus riches.

En conclusion, le Contrat Petite Enfance est un grand plus qualificatif pour les enfants présents de longs moments en structures collectives.

Monsieur le Maire - Merci. Ces rapports sont adoptés.

PERSONNES AGEES

95/398 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées - Répartition des crédits.

Adopté.

Chemise n° 9

DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur BERTRAND
Adjoint au Maire

95/336 - Faculté de Droit - Construction - Exonération des droits de voirie.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

95/337 - Enveloppe spécifique allouée par la Communauté Urbaine à la Ville de Lille en 1995 - Ventilation.

95/338 - Signalétique pour les hôtels lillois - Information.

Adoptés.

.../...

POLICE MUNICIPALE

95/339 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/340 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/341 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/342 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/343 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/344 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/345 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/346 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/347 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/348 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/349 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/350 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/351 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

Adoptés.

PREVENTION

95/352 - Forum Européen pour la Sécurité Urbaine - Forum Français pour la Sécurité Urbaine - Cotisation de la Ville.

95/353 - Association d'action éducative du tribunal pour enfants de Lille - Subvention.

95/354 - Association "MAD" - Mobilisation Anti-Drogues - Subvention.

Adoptés.

95/355 - Contrat de Ville - XIème plan - Lutte contre la toxicomanie - Plan d'Actions Lillois 1995 - Subvention de la Ville - 1ère Répartition.

Le 19 décembre dernier, vous avez adopté, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le Plan d'actions lillois de lutte contre la toxicomanie, et en même temps vous avez adopté une motion demandant à ce que l'Etat et les différentes collectivités territoriales s'engagent résolument à nos côtés.

La délibération que j'ai à vous présenter aujourd'hui vise à faire le point actuel de cette situation. Nous avons effectivement rencontré les représentants du Département et de la Région - nous avons même été auditionnés à la Région par la Commission de la Santé- nous avons rencontré Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet délégué à la ville, pour chercher des financements qui aillent au-delà du simple Contrat de Ville.

.../...

Où en sommes-nous actuellement ?

La participation financière de l'Etat nous a été assurée pour un montant de 6 150 000 F, et pour la Région Nord - Pas-de-Calais de 920 000 F.

Dans le Plan d'actions lillois, nous avons 17 projets différents. Actuellement, 11 ont été soutenus. Ce sont d'ailleurs à la fois des actions qui existaient déjà en 1994 et qui sont soutenues sur l'année 1995, avec deux actions nouvelles. L'une qui s'intitule "lieux de crise" et qui doit permettre à des jeunes de se mettre un peu à l'écart lorsqu'ils s'inscrivent dans un processus de sevrage et d'abstinence. Lorsqu'ils risquent d'avoir quelque défaillance, il faut pouvoir les mettre dans une situation qui leur évite les tentations.

La deuxième action est le centre d'accueil d'urgence qu'on appelle "La Boutique" qui existe à Paris et à Marseille, et qui vise à avoir un contact, à accueillir des toxicomanes, qu'ils puissent faire une halte dans la galère qui est la leur, pour les toxicomanes qui ne sont pas encore à ce stade dans la recherche de soins, mais pour pouvoir les orienter vers d'autres solutions que celles qu'ils ont trouvées.

Ce sont donc 11 projets qui peuvent être ainsi réalisés. Je dois ajouter à la délibération que le Ministère de la Santé va financer intégralement un centre de substitution Méthadone dans le cadre du C.I.T.D.. C'est acquis, mais aucune participation de la Ville n'a été sollicitée, cela s'inscrit vraiment dans le cadre hospitalier du C.H.R.U.. C'est donc un centre de méthadone supplémentaire pour notre ville qui en a besoin.

Nous sommes également en train de travailler vers la création d'un autre centre sur d'autres financements en liaison avec Ulysse Trélat.

Enfin, nous avons récupéré sur Lille une structure qui, initialement, devait s'implanter à Haubourdin et qui, de par la défection du Maire d'Haubourdin (non pas Monsieur LEQUIMME, mais son successeur), viendra sur Lille. Cela s'appelle "ATRE" et permet de faciliter l'insertion de détenus anciens toxicomanes.

C'est le docteur ARCHER qui a monté ce projet, qui est un moyen supplémentaire du dispositif de lutte contre la toxicomanie.

Voilà en quelques mots la réalisation d'un plan important qui a été élaboré par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance et qui, à ce stade, est la seule stratégie complète pour une ville que je connaisse.

Nous avons à travers le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, à travers la stratégie de lutte contre la toxicomanie, des outils qui sont des outils importants et majeurs pour la sécurité dans notre ville.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur BERTRAND.

Y'a t'il des observations ?

S'il n'y en a pas, c'est adopté.

95/356 - Centre Social du Parc des Expositions - Actions de prévention - Subvention de la Ville.

Adopté.

.../...

Chemise n° 10

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

95/357 - Ravalement de façades - Subventions.

95/358 - Maintien des courées de Lille.

95/359 - Subventions municipales dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

95/360 - Généralisation des primes municipales de 10 % aux propriétaires occupants dans le cadre des OPAH.

ACTION FONCIERE

95/361 - Emprise de terrain sise à Lille, avenue du Président Kennedy - Vente à l'Etat par le Ministère de l'Economie et du Budget.

95/362 - Terrain communal sis à Lille, à l'angle des rues Philippe de Comines et de Fontenoy - Vente à l'Association Diocésaine de Lille.

95/363 - Immeuble sis à Lille, 6-8 rue du Magasin et terrains sis à Lille, avenue Marx Dormoy - Echange entre la Société BATIR et la Ville de Lille.

95/364 - Terrain sis à Lille, rue Blanche - Achat par la Ville à la Société SOGEFINOR.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voulais, à partir des délibérations qui sont les miennes, évoquer rapidement quelques axes de notre travail.

D'abord, évoquer la délibération 95/357 sur le ravalement de façades où nous passons une trentaine de dossiers. Dans certains Conseils, nous en avons passé près de cinquante, mais là, le dernier Conseil est relativement récent. Nous apportons notre contribution à l'embellissement de la ville sur l'ensemble des quartiers pour faire en sorte que la ville soit plus agréable.

Chacun sait bien que tout un nombre de rues se sont transformées de manière tout à fait positive depuis l'instauration de cette politique qui se traduit par l'obligation de ravalement qui est normalement celle de tout propriétaire tous les dix ans, mais bien entendu, nous savons moduler cette "obligation" lorsque nous nous trouvons en présence de propriétaires modestes.

Nous avons également contribué à l'amplifier par un certain nombre d'aides qui sont beaucoup moins anecdotiques qu'il n'y paraît, que ce soit la subvention que nous accordons ou l'exonération des droits de voirie pour ce type de travaux.

Aujourd'hui, un certain nombre d'itinéraires ont complètement changé d'allure en deux ou trois ans, et pas seulement dans le centre-ville, grâce à cette politique de ravalement de façades.

Le second point sur lequel je voulais dire un mot est celui de notre politique en matière de logement à travers la délibération 95/358 sur le maintien des courées à Lille.

.../...

Je rappelle que nous avons, sur ce point, défini un ensemble d'actions très cohérent. Nous avons, dans un premier temps, fait le diagnostic de l'ensemble des courées de Lille. Il y a encore maintenant à peu près 300 courées à Lille qui représentent 3000 logements. Sur ces 300 courées, 150 sont en bon état et n'ont pas besoin d'intervention publique spécifique. Elles sont une réponse, certes particulière, mais tout à fait durable au problème de logement d'un certain nombre de nos concitoyens.

50 de ces courées sont en très mauvais état et ont donc fait l'objet d'opération de résorption de l'habitat insalubre, même si ces procédures sont relativement longues, ne serait-ce que parce que les problèmes de relogement ne sont jamais très simples.

Enfin, reste une centaine de courées de qualité plus médiocre sur lesquelles nous avons décidé d'investir un certain nombre de fonds publics, que ce soit en tout-à-l'égout, en réseaux divers, éclairage public, réfection de la cour de la courée qui, pourtant, est de propriété privée. Cela a donc pris la forme de fonds de concours.

Aujourd'hui près d'une trentaine de ces courées sont réhabilitées. Cela a représenté une amélioration très sensible de la qualité de vie de nos concitoyens. A travers la délibération qui vous est proposée, ce sont quasiment 20 courées de plus qui, dans les mois qui viennent, vont faire l'objet d'un même traitement qualitatif.

Autre aspect de notre politique en matière d'habitat, c'est l'effort supplémentaire que nous réalisons, qu'il s'agisse des propriétaires occupants pour la première délibération, ou des propriétaires bailleurs pour la seconde, pour faire en sorte que les gens modestes puissent continuer à rester sur Lille, tout en réhabilitant leur logement.

Ce que nous vous proposons, c'est d'abonder un certain nombre de subventions déjà accordées par l'Etat, qu'il s'agisse de la P.A.H. (Prime à l'Amélioration de l'Habitat) pour les propriétaires occupants, ou l'A.N.A.H. pour ce qui concerne les propriétaires bailleurs, à la condition bien entendu pour les bailleurs qu'ils se tiennent au prix du logement conventionné pour que les loyers demeurent raisonnables.

Malgré la réticence de l'A.N.A.H. pour augmenter de manière significative ces subventions, nous-mêmes nous proposons de maintenir notre effort là où nous l'avions envisagé.

Troisième aspect de notre politique, une politique foncière active, dont j'ai d'ailleurs gardé le souvenir qu'on nous l'avait un peu reprochée il y a deux ou trois ans.

J'avais d'ailleurs remarqué à l'époque qu'elle représentait moins de 5 % de l'ensemble des mutations qui se produisaient sur la ville de Lille.

Un dossier qui est celui de l'avenue Marx Dormoy où nous avons su négocier avec le promoteur, en l'occurrence BATIR, pour faire en sorte que le programme qu'il réalise soit tout à fait conforme aux orientations du schéma de quartier et aux vœux du quartier des Bois-Blancs qui est très attaché à ce qu'on reste dans un urbanisme raisonnable.

Comme il s'agissait de la troisième tranche de l'opération "Les Terrasses de Boulogne" là où se trouve une implantation de Voies Navigables de France, notre terrain était l'élément indispensable pour réaliser cette opération. Nous avons donc accepté cette vente à partir du moment où les gabarits qui étaient retenus par la Société étaient conformes aux vœux du Conseil de Quartier.

.../...

J'ajoute que, dans le même temps, nous avons récupéré un bâtiment dont nous avons le plus grand besoin du côté de la rue du Magasin pour parfaire les propriétés foncières qui sont d'ailleurs plus du C.C.A.S. que de la Ville, et faire en sorte que l'on puisse, là aussi, transformer ce sous-secteur du quartier du Vieux-Lille.

Enfin, quatrième aspect que je veux évoquer, et que vous évoquiez, Monsieur le Maire, la politique d'équipement des quartiers, avec deux dossiers qui concernent très directement la réalisation d'un certain nombre d'équipements.

D'une part, la vente à l'Association Diocésaine de Lille d'une emprise foncière -l'action foncière étant souvent le préalable au travail d'équipement que vous évoquiez tout à l'heure- pour leur permettre de relocaliser la salle d'activités qu'ils ont et nous permettre, dans le quartier de Moulins, l'extension de l'école Philippe de Comines.

Pour ce qui concerne la rue Blanche, il s'agit de permettre d'améliorer considérablement les conditions de sécurité des écoles La Fontaine et Roland, en leur permettant, dans un quartier qui se développe, d'avoir des possibilités d'extension, que ce soit en locaux scolaires ou en cantines.

Voilà très rapidement ce que je souhaitais dire sur quelques dossiers qui peuvent apparaître modestes, mais qui traduisent la globalité de notre politique d'aménagement de la ville.

Monsieur le Maire - Merci.

Il n'y a pas d'observations ?

Adoptés.

Chemise n° 12

TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur WINDELS,
Adjoint au Maire

Monsieur le Maire - Madame CAPON va nous parler de la création d'un restaurant scolaire à l'école Diderot.

95/366 - Ecole Diderot - Création d'un restaurant scolaire - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

Mme CAPON - Simplement pour vous signaler une réalisation attendue par les usagers de l'école Diderot, à savoir la création d'un restaurant scolaire. Le besoin de ce restaurant intégré est une nécessité puisque l'école construite en 1961 en était dépourvue. Actuellement, les enfants sont transportés vers un restaurant scolaire voisin, et bien sûr, une longue concertation a eu lieu entre la Ville de Lille, l'Inspectrice de l'Education Nationale du secteur, et les parents d'élèves.

Je remercie au passage les services qui ont eu une grande patience durant ces années pour travailler avec ces personnes.

Un budget de 1,5 MF a été voté lors du Conseil Municipal du 20 février 1995.

Ce soir, nous vous demandons l'ouverture du marché public d'appel d'offres. C'est donc un projet en marche. Je suis ravie pour les enfants qui pourront bientôt déjeuner sur place.

.../...

Monsieur le Maire - Merci.

Tout le monde est d'accord pour l'adopter ?

Adopté.

95/367 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - 2ème tranche de travaux - Dossier d'exécution - Appel d'offres.

95/368 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lots n° 11 : courants forts et courants faibles, n° 19 : menuiseries bois - Avenant.

Adoptés.

GESTION DU PATRIMOINE

95/369 - Immeuble communal sis 2 cour Loubert - 24 rue de l'Arbrisseau à Lille - Bail emphytéotique au profit du CAL-PACT.

95/370 - Poste de transformation rue de Constantine à Saint-André - Alimentation du terrain de nomades - Convention d'occupation entre la Ville et l'EDF.

Adoptés.

ECLAIRAGE PUBLIC

95/371 - Amélioration et complément des installations d'éclairage public de la Ville de Lille et d'Hellemmes - Marché sur appel d'offres ouvert.

Adopté.

Chemise n° 15

VIE CULTURELLE DECENTRALISEE

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX.
Conseiller Municipal délégué

95/383 - Zénith Aréna - Partenariat avec la Sacem et la Ville de Lille.

Adopté.

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

95/384 - Construction d'une passerelle entre le Jardin Botanique et l'avenue Louise Michel.

Il s'agit du dossier exemplaire de la construction d'une passerelle entre le Jardin Botanique...

Monsieur le Maire - Il y a beaucoup de passerelles ce soir...

.../...

M. PARGNEAUX - En effet, c'est la deuxième ce soir... Donc, la construction d'une passerelle entre le Jardin Botanique et l'avenue Louise Michel, passerelle qui est demandée par le quartier depuis un certain temps, et qui voit sa construction réalisée après une concertation avec les habitants du quartier de Moulins et de l'avenue Louise Michel et menée par le Président du Conseil de Quartier, Alexandre PAUWELS, et Bernard ROMAN.

La Communauté Urbaine possède la maîtrise d'ouvrage de cette construction pour un montant de 3 MF.

Cela va donc permettre le désenclavement de ce quartier pour rejoindre le Jardin Botanique, mais aussi la serre équatoriale, et enfin le carré botanique que nous ne connaissons pas suffisamment, nous Lillois, et qui pourtant a un intérêt majeur dans notre environnement.

Je profite de l'occasion pour indiquer que nous avons passé une convention avec l'Association Nord-Nature pour l'exploitation et la gestion de ce carré botanique.

Toujours est-il que la passerelle va être construite à partir du mois de juillet prochain. Elle est d'un seul tenant et sera installée de nuit afin de ne pas perturber la circulation -intense- du périphérique Sud.

Elle sera accompagnée d'un aménagement de chaque côté, tant du côté de l'avenue Louise Michel que du côté du Jardin Botanique, et les travaux seront terminés pour le mois de novembre de cette année 1995.

Monsieur le Maire - Nous en sommes heureux et nous sommes tous d'accord pour la passerelle ?

Elle va être utile.

Adopté.

95/385 - Parc de la Citadelle - Alimentation et création d'un exutoire de la Cunette - Marché de travaux sur appel d'offres ouvert - Avenant.

Adopté.

Monsieur le Maire - Nous allons terminer cette réunion du Conseil Municipal qui est la dernière.

Je vais vous demander encore quelques instants. Monsieur VIRON m'a demandé la parole. Je vais donc la lui donner.

M. VIRON - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.

Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole à l'occasion du dernier Conseil Municipal auquel j'assiste.

En effet, par l'intermédiaire de la télévision et de la presse régionale, j'ai appris officiellement que je ne figurais pas parmi les candidats proposés par le Parti Communiste pour la liste d'union conduite par vous, Monsieur le Maire. J'attends encore les explications que devait me fournir le représentant du Parti Communiste qui m'avait contacté.

.../...

J'avais pourtant exprimé le souhait d'être présent sur cette liste pour poursuivre, bénévolement comme toujours, le travail entrepris au service de tous les Lillois. Beaucoup s'étonnent et s'étonneront de cette décision.

Les résultats obtenus par le travail que vous m'aviez confié, Monsieur le Maire, méritait une autre issue. L'objectif de faire de Lille une ville propre a été en grande partie atteint. 72 % des Lillois, d'après un sondage officiel, estiment que leur ville a changé, qu'elle est devenue une ville propre. Et c'est l'opinion qu'expriment les gens quand on les interroge dans la rue.

La mesure d'éviction prise à mon égard incombe entièrement aux dirigeants lillois du Parti Communiste, estimant sans doute que certaines de mes prises de position n'étaient pas conformes à leur conception politique.

Je brisais ainsi l'unanimité qui, je le constate, est encore de règle pour le Groupe Communiste au Conseil Municipal, malgré tout ce qui est dit sur le changement.

Ainsi, à Lille, il est arrivé à plusieurs reprises que je ne prenne pas la même position que le Groupe Communiste. Par exemple, lors de la mise en place du Plan Propreté en 1991, celui-ci a été, sur ma proposition, adopté par l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception du Groupe Communiste.

Lors des mesures proposées pour l'insertion professionnelle des jeunes, j'ai approuvé les propositions présentées alors que le Groupe Communiste s'y est opposé.

Je persiste à croire qu'en dépit de ce désaccord avec le Parti Communiste, j'ai œuvré pendant tout ce mandat dans l'intérêt des habitants de Lille, Ville où je suis né et ai toujours habité.

J'interprète donc mon éviction comme une sanction prise à mon égard par la Direction lilloise du Parti Communiste bien qu'adhérent depuis 1944.

J'ai eu la naïveté de croire que le changement était possible. Mais peu importe cette mesure injuste prise à mon égard, l'essentiel est que j'ai conscience d'avoir bien travaillé pour les Lillois depuis ma première élection en 1959.

J'ai voulu par cette déclaration publique informer les Lillois sur les questions qu'ils se posent et se poseront au sujet de mon absence sur la liste. Je suis persuadé que je garderai leur estime et leur confiance.

Quant à vous, Monsieur le Maire, c'est sans ambiguïté que je souhaite plein succès à votre liste.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Monsieur VIRON, vous m'avez demandé la parole, je vous l'ai donné et vous vous êtes exprimé comme vous l'avez entendu.

Je vous ai connu à la Région où nous avons fait ensemble le Plan Transports.

En ce qui concerne la propreté de la ville -pour ne reprendre que ce dossier- c'est vrai que vous m'avez beaucoup aidé et que nous sommes arrivés à un résultat. Sur ce plan, je dois dire que vous avez véritablement permis à cette ville d'atteindre le meilleur niveau pour la propreté.

Et puis, bien d'autres choses...

.../...

Mais c'est vrai, le renouvellement appartient aux formations politiques, vous êtes suffisamment militant pour le savoir. C'est par conséquent au Parti Communiste qu'incombait le soin de vous représenter.

Au moment où nous allons nous quitter, certains peuvent être dans l'interrogation, d'autres éprouver de l'amertume, un peu dans tous les groupes et toutes les formations... Il est vrai qu'on s'attache beaucoup à être au Conseil Municipal de Lille. J'ai vu beaucoup de collègues pour qui c'était un déchirement de quitter cette fonction de servir la ville.

Et pourtant il faut que des jeunes viennent et qu'il y ait un certain renouvellement. C'est dur, c'est pénible, mais il faut peut-être aussi que chacun le comprenne.

C'est pourquoi, au moment où nous allons nous quitter, je voudrais remercier tous ceux qui ont servi la Ville. Il y a ceux qu'on retrouvera sur des listes et ceux qu'on ne retrouvera pas. Il y a ceux qui espèrent et qui ne seront pas parmi les élus, et ceux qui seront les vainqueurs.

En tout cas, au moment de nous quitter, je tiens à vous saluer tous dans votre diversité, autant la majorité que je remercie de m'avoir soutenu, majorité que j'ai conduite et dont je salue l'ensemble des formations, que l'Opposition qui est nécessaire, indispensable, qui comprend des personnalités avec lesquelles j'ai entretenu -nous avons entretenu- des relations agréables, cordiales, et quelquefois même amicales.

Au moment où nous allons nous quitter pour retrouver des activités de dialogue et d'explication avec les Lillois et Lilloises, je souhaiterais -et il en sera ainsi si je reprends, comme je le souhaite, cette place de Maire- que nous nous retrouvions tous pour qu'il y ait une manifestation à l'égard de ceux qui ont servi la Ville, mais qui ont décidé, d'une manière ou d'une autre, de ne pas renouveler leur représentation au Conseil Municipal.

Je voudrais tous vous saluer dans vos responsabilités. Vous saluer particulièrement, vous Monsieur le Président du Conseil Général qui avez des fonctions importantes dans ce Département. D'autres sont des élus de la Région... Bref, tous ont servi la Ville comme ils devaient le faire.

Il n'y a que vous, Monsieur FONTA, qui représentez l'Administration, qui allez rester à regarder ce mouvement naturel de la démocratie. Les Lillois vont voter et vous aurez un nouveau Conseil Municipal.

Nous allons prendre cela avec le sourire, même si on y met un peu de mélancolie, et même si je comprends bien que certains puissent y mettre un peu d'amertume.

La séance est levée.

(Séance levée à 20 heures 15).

